37e ANNEE (4e SÉRIE) N° 5 5 FEVRIER 1920

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-il vrai que les psaumes expriment les sentiments de Jésus-Christ ? Si oui, comment expliquer les malédictions qui s'y trouvent ? Notre-Seigneur n'a-t-il point prié pour ses bourreaux ?

Et nous-mêmes, quand nous récitons ces psaumes, quelle intention devons-nous avoir ? Est-ce aux démons que nous devons lancer ces malédictions ?

R. — On nous demande ici de répondre à trois questions : 1o Est-il vrai que les psaumes expriment les sentiments de J.-C. ? — 2o Comment expliquer les malédictions des psaumes, surtout des psaumes messianiques ? — 3o Dans quelle intention devons-nous réciter les psaumes imprécatoires ?

I. Est-il vrai que les psaumes expriment les sentiments de J.-C. ? En d'autres termes, est-il vrai que les psalmistes prêtent toujours, dans tous leurs psaumes, leurs propres sentiments à J.-C., de telle sorte qu'on puisse dire qu'en les lisant ou en les entendant on lit et on entend Jésus-Christ lui-même ? *E persona Christi loquuntur.*

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, rappelons quelques principes sur *les sens bibliques.*

Quiconque interprète l'Ecriture, désire découvrir le véritable sens de l'Esprit-Saint, ou de l'écrivain sacré inspiré par l'Esprit-Saint. Or ce « determinatus mentis divinæ conceptus a Spiritu sancto per auctores sacros vocibus expressus [1] » ne peut être que le sens *littéral* ou le sens *mystique* (typique). Les autres sens dits d'accommodation (considérations spirituelles, conséquences morales, applications pratiques, etc.) ne sont pas des sens *bibliques,* des « sens de l'Ecriture » à proprement parler [2].

Or le sens « littéral » est celui qui découle directement, immédiatement des mots ; le sens « mystique » est celui qui découle directement, immédiatement des choses que les mots expriment ou signifient. S. Thomas [3] montre très bien la raison de cette division du sens scripturaire, quand il dit : « Auctor sacræ Scripturæ est Deus, in cujus potestate est ut non solum voces ad significandum accommodet, quod etiam homo facere potest, sed etiam res ipsas. »

Ajoutons que le sens littéral et le sens mystique — les seuls voulus par l'Esprit-Saint — peuvent, l'un comme l'autre, présenter plusieurs variétés : tantôt ils seront *allégoriques ;* tantôt *tropologiques* ou moraux ; tantôt enfin *anagogiques.*

Littera gesta docet, quid credas allegoria ;
Moralis quid agas ; quo tendas anagogia.

Conséquemment la question posée plus haut est susceptible d'être entendue de ces trois manières : *a)* Est-il vrai qu'*au sens littéral* les psaumes expriment les sentiments de J.-C. ? — *b)* Est-il vrai qu'*au sens mystique* (ou typique) les psaumes expriment les sentiments de J.-C. ? — *c)* Est-il vrai que dans *un sens accommodatice* les psaumes expriment les sentiments de J.-C. ?

Ainsi le problème est nettement établi. Un interprète français du siècle dernier, Champon [1], affirme sans hésiter que « tous les psaumes, tous, pas un seul excepté, ont pour objet propre Jésus-Christ et son épouse la sainte Église, » les uns « au sens vraiment littéral » — ce sont les « trois quarts » — et les autres « par voie de similitude et de nécessité logique. » Quelques Pères de l'Eglise tiennent à peu près le même langage. Ainsi S. Augustin écrit : « Vix est ut in psalmis invenias voces, nisi Christi et Ecclesiæ, aut Christi tantum, aut Ecclesiæ tantum [2]. » Tertullien dit également : « Omnes pœne psalmos Christi personam sustinere [3]. » S. Athanase assure de même : « In singulis fere psalmis ea quæ Salvatorem spectant inveniri [4]. » Il n'est pas jusqu'à S. Jérôme qu'on ne trouve d'un avis semblable, au moins dans une phrase d'une de ses lettres, où le S. Docteur s'exprime assurément de façon quelque peu équivoque : « Simonides (David)... Christum lyra personat [5]. »

Nous devons un grand respect aux Pères que nous venons de citer, en matière d'interprétation

[1] Cf. Chauvin, *Leçons d'Introduction gén. aux divines Ecritures*, p. 445. — Comp. Ranolder, *Hermen. bibl.*, p. 32.
[2] Chauvin, *op. cit.*, pp. 478 et suiv.
[3] I P., quæst. 1, art. 10. — Comp. Quodlib. 7, quæst. 6, art. 14.

[1] *Epopée christologique des Psaumes.*
[2] In ps. LIX, n. 1.
[3] *Adv. Praxeam*, 11.
[4] *Ad Marcell.*, 26.
[5] Ep. 53 *ad Paul.*, n. 7.

biblique surtout. Il convient pourtant de reconnaître qu'ils ne représentent point à eux seuls toute la tradition catholique sur le sujet qui nous occupe. On peut affirmer que dans l'espèce leurs dires sont exagérés, ou tout au moins équivoques par manque de précision. S. Hilaire essayait déjà en son temps de les expliquer ; il remarquait que si l'on interprétait tout dans les psaumes de la personne du Christ, ce n'était point toujours d'après le sens littéral et propre, mais quelquefois par *adaptation* et « ex affectu religiosæ mentis [1]. » S. Basile est beaucoup plus net que S. Augustin ou Tertullien, lorsqu'il écrit : « Quidquid in cæteris utile est, hic unus psalmorum liber complectitur. Vaticinatur futura, animos revocat ad historiæ memoriam, præscribit vitæ instituendæ modum, quæ sunt agenda suggerit [2]. » Dans sa pensée tous les psaumes, on le voit, ne s'entendent pas de J.-C. exclusivement. Théodoret un peu plus tard exposait presque dans les mêmes termes l'argument général des psaumes, et par suite recommandait aux interprètes : « Ut quæ priscis historiis conveniant, de eis etiam nunc intelligamus ; prædictiones autem de Domino Christo et de Ecclesia e gentibus congreganda et de evangelica republica et de apostolicis prædicationibus non ad alia facta applicemus... [3] »

De vrai l'impartiale herméneutique découvre que tels et tels psaumes ne peuvent ni *au sens littéral*, ni *au sens mystique*, s'interpréter de J.-C. ou de l'Eglise. Ces psaumes-là n'expriment donc point les sentiments de Notre-Seigneur. Dans cette catégorie rentrent maints psaumes dits *historiques*, où le poète sacré raconte à grands traits l'histoire d'Israël, laquelle d'ordinaire est ramenée aux trois phases suivantes : l'exode d'Egypte, le séjour au désert de Sinaï, et la conquête de Canaan. Ex. : les psaumes 77, 105, 106, 113, etc. — Il faut dire la même chose de nombreux psaumes appelés *didactiques* ou moraux, qui rappellent l'excellence de la Loi mosaïque, qui tracent aux juges et aux rois leurs devoirs, qui font le portrait du juste et de l'impie en marquant le sort contraire qui leur échoit ; ainsi les ps. 57, 100, 130, 138, etc. — Pareillement tels psaumes *déprécatoires* — soit élégiaques, soit pénitentiaux, soit même eucharistiques — n'ont rien de messianique, et traduisent seulement les sentiments du psalmiste qui les a composés ; tels les ps. 45, 65, etc.; les ps. 3, 5, 7, etc.; les ps. 6, 31, 37, 50, 129, 142.

Restent les psaumes *messianiques* proprement dits, qui se rapportent authentiquement, en tout ou en partie, à J.-C., à sa personne, à sa vie, à ses œuvres, à son Eglise. Les exégètes en distinguent de deux sortes : les uns messianiques au sens littéral exclusivement, les autres messianiques au sens mystique ou spirituel [4].

[1] *In psalm. Prolog*,, n. 5 ; *in psal.* LXIII, n. 2 et 3.
[2] *In ps.* I, 1.
[3] *In psal. Prolog.*
[4] Les théologiens et les exégètes précisent à quelles marques l'on doit reconnaître le messianisme des psaumes. Voir en particulier Cornely, *Introd. specialis in V. T. libros*, t. II, pp. 117, 118.

Enfin, en dehors de ces psaumes proprement messianiques on rencontre ici et là dans beaucoup d'autres psaumes des versets, des phrases, des allusions qui sont comme autant d'échappées mystérieuses sur le messianisme évangélique [1]. C'est pourquoi Thalofer [2] a raison de dire : « Si nous avions sur l'Ancien Testament et ses relations avec le Nouveau l'idée que Dieu en a, ou si seulement notre œil était plus lumineux et plus éclairé d'en haut, nous trouverions par centaines, et cela où nous ne le soupçonnons guère, les textes de l'Ancien Testament qui ont quelque rapport au Messie. Les apôtres avaient grandement participé à cette lumière. Aussi pénétrèrent-ils mieux que nous le sens de l'Ancien Testament. Ils reconnurent avec certitude dans beaucoup de psaumes des indications messianiques inaperçues de la science pure. D'autres hommes après les apôtres, illuminés de Dieu, les aperçurent. » Thalofer ajoute toutefois cette réserve prudente : « Nous n'avons de leur infaillibilité à cet égard aucune garantie comparable à celle que nous possédons par la foi sur la vérité des interprétations messianiques des apôtres. »

De cette théologie très vraie il ne découle pas que tous les psaumes messianiques expriment les pensées et les sentiments de J.-C. Sachons en effet distinguer avec Tiefenthal [3], parmi les psaumes purement ou exclusivement messianiques, ceux « qui a psalmista integri dicti sunt *e persona Christi*, quos nos nominamus *Orationes Christi in psalterio*, » et ceux « qui a psalmista *e persona propria* de Christo dicti sunt, quos nominamus *Cantica mere prophetica de Christo in psalterio*. » Par conséquent les « Orationes Christi in psalterio » seraient les seuls psaumes où le Christ parle et exprime personnellement ses sentiments. Or ces « Orationes Christi » d'après Tiefenthal sont les ps. 15, 16, 21, 34, 39, 40, 68, 107, 108. Il faut lire le commentaire de l'habile exégète, pour bien comprendre comment en réalité c'est le Messie, et non pas le psalmiste, qui parle dans ces psaumes.

Quant aux autres psaumes messianiques, ils ne sont à tout prendre que des *prophéties* des psalmistes sur le Christ, ses œuvres, son Eglise : tels les ps. 2, 8, 19, 20, 22, 44, 71, 85, 109, 110, 111, 112, 116 [4].

Mais n'est-il pas permis d'ajouter qu'en dehors des psaumes messianiques reconnus comme tels, soit au sens littéral, soit au sens typique, d'autres psaumes encore peuvent renfermer, en passant, dans un verset ou deux par exemple, quelques pensées, quelques sentiments qui réellement conviennent plutôt au Christ qu'au psalmiste? Ceci a lieu quand le sens littéral ne semble pas épuisé par l'objet auquel le texte s'applique ou dont le

[1] Il suffit de lire un commentaire des psaumes quelque peu développé pour découvrir les nombreuses allusions messianiques que renferment ces chants sacrés.
[2] *Erklærung der Psalmen*, p. 18.
[3] *Nov. Comm. in psalmos mere messian.*, p. 26.
[4] *Ibid.*, p. 152.

texte parle ; dans ces cas il paraît assez clair qu'il faut entendre l'expression, la phrase, le verset d'un objet plus sublime et y voir la pensée d'un personnage plus élevé, c'est-à-dire du Messie [1].

Entre autres exemples on nous permettra de citer les ps. 84 et 87. Dans le ps. 87, aux ℣℣ 3-7, les Pères reconnaissent la voix du Messie lui-même ; et dans le ps. 84, aux ℣℣ 9-14, il semble bien aussi que ce ne soit pas le fils de Coré, mais le Messie qui parle.

Nous croyons avoir montré que tous les psaumes indistinctement n'expriment point les sentiments personnels de J.-C.

Il convient d'ajouter que les *accommodations* faites de tels passages des psaumes à J.-C. soit par l'Eglise, soit par les Pères, soit par un écrivain sacré, soit par le Christ lui-même (comme dans S. Matthieu, VII, 23, coll. Ps. VI, 9), ne nous autorisent pas à penser que ces passages ainsi *accommodés* renfermaient par avance objectivement et dans la volonté de l'Esprit-Saint les sentiments ou les sens qu'on leur prête dans l'accommodation ; le sens accommodatice en effet, quel que soit celui qui l'emploie, ne devient point par le fait de l'accommodation un sens biblique, un sens d'*Ecriture*.

Quant aux psaumes imprécatoires — car c'est d'eux qu'il faut traiter maintenant, — expriment-ils ou n'expriment-ils pas les sentiments du Christ ?

Enumérons d'abord les psaumes, avec leurs versets, imprécatoires, qui répugneraient à la mansuétude et à la miséricorde de J.-C.

Ce sont les ps. XVI, 13 et 14 ; — XVII, 38-40 ; — XXXIV, 3-6, 8, 26 ; — LI, 7 ; — LIII, 7 ; — LIV, 10, 16, 24 ; — LVII, 7-10 ; — LVIII, 6-9, 12-14 ; — LXVII, 2, 3, 31 ; — LXVIII, 23-29 ; — LXXVIII, 6-12 ; — CVIII, 6-20 ; — CXXXVI, 7-9.

Donc treize psaumes au moins méritent le titre de psaumes « imprécatoires ».

Reste à déterminer si ces treize psaumes sont des « Orationes Christi in psalterio. »

Certainement le psaume XVI n'a rien de messianique ; David seul y prie Jéhovah son Dieu de lui accorder secours et protection dans un pressant danger.

Vers la fin, aux ℣℣ 50 et 51, le ps. XVII s'élève jusqu'à l'idée messianique. Est-ce donc que le Christ y prenne la parole ? Nullement ; c'est David plutôt, devenu prophète sous l'inspiration du Seigneur, qui remercie Jéhovah de ses miséricordes : « Magnificans salutes regis ejus et faciens misericordiam Christo suo David *et semini ejus usque in sæculum.* »

J'arrive au ps. XXXIV. D'après Tiefenthal ce psaume est une « Oratio Christi » et donc c'est la voix du Messie qu'on entend du commencement à la fin. Le savant exégète montre dans son commentaire comment chaque verset s'interprète du Christ. Patrizi, Curci, Fillion, Lesêtre, reconnaissent également que le psaume est, indirectement au moins,

[1] Cf. Cornely, *op. cit.*, t. II, p. 118, et p. 119, not. 7.

messianique. « Le poète, observe M. Fillion [1], apparaît ici comme le type du Christ souffrant. Bien plus Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est appliqué un passage de ce psaume (cf. ℣ 19 et Jean, XV, 25) et les apôtres en rattachent d'autres textes à ses cruels ennemis (cf. Act., I, 20 ; Rom., II, 7-10). » Il suit de là, au dire de Tiefenthal, que les malédictions, ℣℣ 3-6, 8, 26, doivent être placées dans la bouche du Christ, et qu'elles traduisent ses sentiments personnels [2]. Comment dès lors devons-nous les entendre, et quel sens leur donner ? C'est ce que nous dirons plus loin.

Les ps. LI, LIII, n'ont rien de messianique.

Il faut en dire autant du ps. LIV. S. Hilaire écrit sans doute à propos des ℣℣ 13-15 : « Querela... est... de apostolo proditore. » Et Théodoret : « Hic divinus David et iniquitatem in se patratam docet, et futuram contra Dominum impietatem adumbrat. » Le rapprochement est en effet saisissant entre les deux situations : celle de David trahi par Absalom et Achitophel, et celle de Jésus vendu par Judas ; mais ce n'est qu'un rapprochement, et le psaume, dans son ensemble, n'en devient pas messianique pour cela. Ce n'est donc point le Christ qui prononce les malédictions des ℣℣ 10, 16, 24.

On ne peut non plus, pour le même motif, lui attribuer les imprécations des ps. LVII, LVIII, LXVII.

Quant au ps. LXVIII, les Pères en majorité le regardent comme une prière du Messie mourant à son Père. Origène assure que dans cette élégie : « Ipse Deus Verbum preces emittit Patri. » S. Hilaire déclare : « Omnia ad eum (Christum) dicta gestaque esse referenda. » Et S. Augustin : « Quin Christus hic loquitur, dubitare omnino non permittitur [3]. » Les malédictions des ℣℣ 23-29 sont donc censées sortir de la bouche du Sauveur.

Le ps. LXXVIII n'est qu'une élégie sur Jérusalem tombée au pouvoir des nations.

Mais le ps. CVIII est à ranger parmi les « Ora-

[1] *La Sainte Bible*, t. IV, p. 105.

[2] Il est permis de remarquer que cette conclusion de Tiefenthal n'est pas rigoureuse, et de fait les commentateurs catholiques du psaume ne paraissent pas tous l'admettre. Que le psaume XXXIV soit messianique (au moins indirectement) dans son ℣ 19, à cause de la citation qu'en fait le Sauveur dans *Jean*, XV, 25, nous n'y contredisons pas ; toutefois il se pourrait que le Christ *(Jean*, XV, 25) se soit référé plutôt au ps. LXVIII, 5, lequel dans son ensemble paraît plus manifestement le concerner. Quoi qu'il en soit, le fait que c'est le Messie qui parle au ℣ 19 du ps. XXXIV ne nous autorise pas nécessairement à penser que c'est lui encore qui parle dans tous les autres versets. Ne devrait-on pas avec plus de raison dire que le ℣ 19 n'est dans le psaume qu'une sorte d'échappée messianique, comme il s'en présente çà et là dans d'autres psaumes ou passages de l'Ancien Testament ? Si l'on admet cette manière de voir, on maintiendra au ps. XXXIV son caractère purement historique, et dès lors les ℣℣ qui renferment des imprécations demeureront au compte de David tout seul, auteur du morceau. — Quant aux références signalées par M. Fillion (loc. cit.) d'après Act., I, 20 et Rom., II, 7-10, avouons qu'elles sont peu claires et donc qu'il est difficile d'en rien conclure de certain relativement à la messianité du psaume.

[3] Cependant des exégètes catholiques de bonne marque estiment que c'est David plutôt qui parle (au sens littéral) dans ce cantique, sauf peut-être dans les ℣℣ 33-37 dont le sens littéral embrasse des horizons manifestement trop vastes pour que la lettre s'entende seulement de David et du peuple d'Israël. Quoi qu'il en soit, nous maintenons que le psaume est tout entier messianique, au moins au sens mystique, et dès lors le Messie ne peut être considéré comme totalement étranger aux imprécations des ℣℣ 23-29.

tiones Christi in psalterio », selon Tiefenthal. « Revera, dit-il, si ponderamus authenticam explicationem versus octavi hujus psalmi factam a S. Petro, Act., I, 20 ; item dictum Christi ipsius de filio perditionis, Joan., XVII, 12 ; item si comparamus ℣ 25 cum Matt., XXVII, 39 ; denique inspecto totius psalmi tenore, qui optime convenit prædictioni ob impediendum defectum a Messia, minime autem Davidi, item sorti populi judaici ; minime dubitare possumus psalmum accipiendum esse eo sensu quem indicavimus (e persona Christi per prophetam David dictum), et applicationem ejusdem tantum typicam ad Christum sapere rationalismum [1]. » Par conséquent les imprécations des ℣℣ 6-20 sortent des lèvres du Christ.

Le ps. CXXXVI est une élégie où la personne du Messie n'intervient en aucune manière.

Somme toute, parmi les treize psaumes imprécatoires cités il n'y en a que trois — le XXXIVe, le LXVIIIe, le CVIIIe — dont on puisse dire qu'ils expriment les sentiments personnels du Messie.

II. Comment expliquer les malédictions que ces psaumes renferment ? Ne répugnent-elles pas de façon irréductible au caractère du Sauveur si doux, si généreux, si patient, qui toujours sut pardonner à ses bourreaux, qui même envers Judas le traître se montra si bon et si accueillant ?

La difficulté n'est pas nouvelle. Il y a longtemps qu'on l'a soulevée, et qu'il y a été répondu soit par les Pères, soit par les exégètes et les apologistes.

Commençons par une considération générale. Quand nous disons que c'est le Messie qui parle dans les trois psaumes imprécatoires XXXIV, LXVIII, CVIII, il reste bien entendu qu'il parle et qu'il pense par l'intermédiaire ou l'organe de David, et avec sa *mentalité*. Il en va toujours de même quand l'Esprit-Saint s'exprime soit par les prophètes, soit par les écrivains sacrés. Or il est constant, et c'est une loi du gouvernement divin, que Dieu cause première utilise les causes secondes selon leur nature propre, sans rien changer, sans rien modifier de ce qui leur est essentiel, de ce qui convient à leur caractère ; d'où cet axiome si profond de S. Thomas : « Motus primi moventis recipitur... in unoquoque secundum proprium modum [2]. »

On s'explique par là les différences de genres littéraires qui existent entre les écrivains sacrés qu'inspire divinement le souffle du même Esprit-Saint. On doit expliquer pareillement ces nuances spéciales d'amertume, de vivacité, d'acrimonie poussée parfois jusqu'à la vengance, jusqu'à la haine, qui caractérisent les malédictions prononcées par David en de certains psaumes au nom et — je dirai — sous la responsabilité du Messie : *e persona Christi*. David, en effet, tout pieux et saint roi qu'il fut [3], ne laissait pas de garder la *mentalité* de l'Israélite, qui n'était au fond que celle de la Loi ancienne ou mosaïque. Chacun sait que cette dernière ne respirait point la douceur, la mansuétude, la charité de la Loi nouvelle, qui est essentiellement une loi d'amour et de pardon, puisqu'elle est tout imprégnée de l'esprit de son divin Fondateur. La loi de crainte de l'Ancien Testament ne pouvait adoucir les mœurs chez les enfants d'Israël comme l'a fait la loi d'amour chez les fils de l'Evangile. Quoi d'étonnant dès lors si l'on rencontre sur les lèvres et dans le cœur des Israélites, même chez les meilleurs, une rudesse de sentiments, des désirs ardents de vengeance, des explosions violentes d'inimitié et de haine, qui nous offusquent ? Le saint roi David ne fut exempt ni de ces colères, ni de ces animosités ; or ce sont ses sentiments, ses pensées, c'est sa *mentalité* en un mot, qu'il prête au Messie, lorsque celui-ci condescend à parler par sa bouche ; le Messie fait sienne en quelque sorte la mentalité du psalmiste. Envisagées de ce point de vue, les imprécations des psaumes XXXIV, LXVIII, CVIII, si vives et si acerbes qu'elles soient, doivent déjà moins surprendre.

D'autre part, n'exagère-t-on pas un peu la bonté du Sauveur Jésus et sa miséricorde aux dépens de sa justice et de sa sagesse ? Il pardonna à ses bourreaux, c'est entendu ; il se montra doux et compatissant à l'endroit des pécheurs et des pécheresses, je l'accorde. Pourtant il faut ne pas oublier qu'en maintes circonstances, lorsque la justice l'exigeait, sa bonté, sa douceur se tempérèrent de sévérité. Qu'on relise à cet égard le passage de S. Matt., XXIII, 38 ; on verra que les terribles menaces du Christ forment bien le pendant des imprécations du Messie dans les psaumes. Le Sauveur ne craignait donc pas de se montrer sévère à ses heures envers ceux qui ne méritaient que blâmes, reproches et punition.

N'oublions pas au reste que les imprécations des psaumes furent selon les Pères de véritables prophéties, annonçant les malheurs et châtiments qui plus tard fondraient sur les ennemis du Christ et de l'Eglise. S. Jean Chrysostome en a fait la remarque très nette : « Dans ces formules imprécatoires il y a, écrivait-il, προφητεία ἐν εἴδει ἀρᾶς. » « Non enim optat, dit aussi S. Athanase, ut id eveniat, sed quæ ejus improbitatis causa eventura sunt, ipse pronuntiat. » Ces observations des Pères ne sont nullement fantaisistes ; elles reposent sur les données du Nouveau Testament. Ne voyons-nous pas S. Pierre, par exemple, attester dans Act., I, 20 que les malédictions des ps. LXVIII, 26, et CVIII, 8 se réalisèrent dans la personne de Judas ? S. Paul à son tour fait des constatations semblables dans Rom., XI, 8-10 ; XV, 3. Or il est certain que les imprécations dont on s'offusque tant perdent leur caractère de malédictions proprement dites en revêtant le caractère d'oracles ; ce qu'il y a chez elles de trop vif, de trop acerbe, s'explique par le ton ou la forme littéraire qui conviennent d'ordinaire à l'enthousiasme prophétique, et l'on ne doit pas en prendre prétexte pour accuser leur auteur

[1] *Op. cit.*, p. 65.
[2] *De Malo*, quæst. 3, art. 2.
[3] Voir dans le *Dictionnaire apologétique* l'article *David*.

de haine ou de cruauté. En réalité ces apostrophes littéraires affectant la forme terrible de malédictions proviennent d'un zèle ardent pour la justice et non d'une pensée de basse vengeance : « Non amaro zelo, dit S. Augustin, non animo inimicitiarum exercendarum, sed justitia vitiorum puniendorum. » Ce que S. Thomas explique fort bien de son côté : « Imprecationes possunt intelligi... per modum optationis ut tamen desiderium optantis non referatur *ad pœnam hominum,* sed ad justitiam punientis. » Souvent encore les mêmes imprécations s'entendent en ce sens que « optantis desiderium referatur *ad remotionem culpæ,* non ad ipsam personam, ut scilicet peccata destruantur et homines remaneant[1]. » Evidemment des imprécations ainsi comprises et interprétées n'ont plus rien qui répugne à la douceur et à la sainteté du Messie.

III. On nous demande enfin **quelle intention les prêtres doivent avoir** quand ils récitent les psaumes imprécatoires, et s'il convient de lancer aux démons ces malédictions. — Nous répondrons avec l'auteur de l'*Imitation* parlant des Ecritures en général, que les psaumes imprécatoires doivent être lus et récités « *eo spiritu quo* facti sunt. » Pas n'est besoin d'appliquer dans notre esprit ces malédictions aux démons particulièrement; il suffira que nous ayons les intentions du Christ qui les prononça par la bouche de son prophète, que nous y voyions avec le Christ autant de justes menaces adressées aux ennemis de notre sainte religion, menaces destinées non pas tant à les confondre et à les perdre sans retour, qu'à les convertir, en les ramenant par la crainte dans les sentiers du devoir, de la vertu et de la foi.

Q. — Une mère de famille irréligieuse désire faire baptiser ses enfants, et selon toute apparence, uniquement par raison de convenance. Le père, nettement hostile à toute idée religieuse, y consent sous la condition expresse que les enfants ne recevront aucune instruction religieuse et ne feront jamais de communion.

Quid, de l'administration du baptême dans ces conditions :

1° *Quoad liceitatem ?*

2° *Quoad validitatem,* au moins pour l'aîné des enfants qui a 12 ans et qui, d'après les principes de la théologie, doit réunir certaines dispositions et conditions ?

R. — La question ici proposée sera un jour ou l'autre fort difficile à résoudre et vaudra de recevoir la sanction d'une décision romaine officielle. On va voir par l'exposé des *rationes dubitandi* combien sont fondés les motifs de notre inquiétude sur ce point-là.

En principe, il faut baptiser *le plus possible,* c'est clair, puisqu'il s'agit là d'une œuvre qui est la condition *sine qua non* essentielle de l'éternel salut, de la participation future à la vision béatifique. Aussi l'Eglise, tout en prenant en certains cas les précautions que nous allons rappeler, et en refusant même parfois le baptême, se montre-t-elle, en règle générale, très peu exigeante quant aux conditions « extrinsèques » du baptême à conférer aux enfants sans raison.

L'initiation baptismale entraîne, comme on sait, pour le baptisé, un engagement et des conséquences dont il importe de ne pas le charger si l'on n'a pas l'espoir probable qu'il y fasse honneur dans le cours de sa vie. Voilà pourquoi l'on exige qu'il ait un répondant, un appui, une sorte de mandataire interprétatif et anticipé, qui supplée à l'absence de sa volonté propre, et prenne la responsabilité de son initiation à la vie chrétienne de la grâce : père, mère, tuteur, aïeul, etc.

A cette première précaution l'Eglise en joint une autre, dont il nous faut parler maintenant avec plus de détail. En milieu social chrétien, là du moins où l'éducation religieuse de l'enfant, corollaire obligé du baptême, est possible, point de difficulté. La persévérance du baptisé dans la foi de son baptême est une affaire personnelle qui ne dépasse point les limites ordinaires de l'effort de la volonté humaine soutenue par le concours de la grâce.

Mais, si l'enfant, d'après des prévisions certaines, doit un jour apostasier en raison de l'entourage où il sera élevé et qui, loin de lui fournir aucun élément sérieux de persévérance, travaillera au contraire efficacement à le pervertir, *quid ?* faut-il le baptiser ?

A la question ainsi posée la S. C. de la Propagande a maintes fois, pour les pays de missions, répondu par la *négative.* Le cas se présente fréquemment où un missionnaire pourrait baptiser un enfant nouveau-né en milieu infidèle. On le lui défend si, en raison des circonstances et du paganisme ambiant, il n'y a aucune probabilité que le baptisé échappe plus tard au *periculum perversionis :* mieux vaut l'abandonner à son sort « naturel », faute de pouvoir le mieux traiter, que d'en faire pour plus tard un renégat et un damné. Quant à le baptiser secrètement, de telle sorte qu'il n'en sache jamais rien, c'est une inutilité outrageante pour le sacrement, tout à fait interdite. Telle est la pratique imposée aux missionnaires.

Derrière cette pratique il y a la doctrine que nous venons de rappeler et qui, en tant que doctrine, vaut évidemment pour toutes les latitudes et tous les milieux : on ne doit pas baptiser quand on a la certitude du péril de perversion inévitable pour l'enfant dans l'avenir, dès son âge de raison, et, encore une fois, non pas péril seulement personnel, mais d'ambiance externe et de milieu d'éducation.

Or, dans le cas qu'on nous propose, et qui peut se rencontrer ailleurs en France, cette prévision d'apostasie future certaine est-elle réalisée ? C'est là le point de fait qui est embarrassant. La foi diminue chez nous de plus en plus ; dans certaines régions, on constate un retour marqué au paga-

[1] 2a 2æ, q. XXV, art. 6, ad 3.

nisme ; nombre d'enfants ne sont plus baptisés, et le milieu social d'éducation familiale, scolaire, ouvrière, etc., est si nettement anti-religieux ou tout au moins *a*religieux, qu'on peut se demander quelle possibilité restera à l'enfant arrivant à l'âge de raison, d'observer ou même seulement de connaître les obligations de son baptême.

Et pourquoi ne pas envisager l'hypothèse d'une évolution naturaliste de nos mœurs, qui aboutira à l'*universelle* infidélité de tous les habitants d'une région, d'une province, peut-être de la France entière ? Pure hypothèse en l'air, soit ; mais hypothèse sur laquelle il est permis de logiquement raisonner. Dans cette hypothèse donc, l'on ne voit pas comment il serait possible de ne pas observer la ligne de conduite tracée par la Propagande aux missionnaires en pays infidèles.

Mais nous n'en sommes pas là, Dieu merci ! et tout au plus avons-nous à nous demander si la règle du refus de baptême, qui a sa raison d'être comme règle générale dans les contrées formellement et *universellement* païennes, doit tout au moins s'appliquer à titre exceptionnel chez nous aux cas très particuliers — comme celui qu'on nous propose — qui semblent fort se rapprocher de l'hypothèse visée par la Propagande pour les pays de missions.

Sauf meilleur avis, à la question ainsi posée nous pensons qu'il faut nettement répondre par la négative, et voici nos raisons.

La condition d'un enfant condamné à être élevé dans le pire des milieux, chez nous, n'est pas, actuellement du moins, la même que celle du petit païen qui est supposé respirer uniquement l'air vicié du paganisme qui l'entoure. Nos enfants, devenus adultes, devenus hommes, ne sont pas confinés dans un milieu aussi fermé, sans possibilité d'en sortir. Mettons qu'ils soient mal, très mal élevés, que les parents les tiennent dans une atmosphère malsaine de formelle irréligiosité ou d'absolue indifférence religieuse, il n'en reste pas moins vrai :

1° Que l'enfant, l'adolescent, peuvent entendre ailleurs que chez eux parler de religion ; qu'ils rencontrent des personnes, des camarades peut-être, qui pratiquent la religion ; qu'ils voient des prêtres et assistent de près ou de loin à des œuvres de culte ; que la discussion même, inévitable autour d'eux, éveille leur attention sur la question religieuse ; et donc, que, malgré tout, ils ont des notions et des doutes qui mettent à l'épreuve leur conscience et leur personnelle responsabilité ;

2° Qu'à une heure donnée ces adultes se trouvent mis en relations avec le monde du dehors ; qu'ils voyagent, font des connaissances en pays autre que le leur, et que, par le fait de ces inévitables communications, parfois lointaines, aujourd'hui courantes et inévitables, ils entrent en contact avec des personnes et des milieux religieux, tout différents de celui où ils ont commencé à vivre et à penser ;

3° Qu'ils échappent tous, plus tôt ou plus tard, à l'emprise des suggestions familiales, ou qu'ils se trouvent tout au moins en condition d'en subir moins tyranniquement les influences ;

4° Qu'ils finissent par quitter la maison paternelle, voyager, exercer plus ou moins loin la profession ou le métier de leur choix, par se marier enfin, souvent avec une femme religieuse, en milieu tout différent de celui où s'est écoulée leur prime jeunesse ;

5° Enfin, que les exemples ne manquent point de ces éducations primitives à peu près païennes, qui finalement aboutissent à des « retours » ou à des « conversions » que nul n'aurait pu à priori prévoir ni espérer.

La France n'est pas le Congo, moins encore la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas un *pays infidèle*, et, s'il s'y rencontre de véritables païens, la région pour cela n'est pas païenne. Elle offre au baptisé des éléments de vie chrétienne nombreux, variés, dispersés si l'on veut, mais de contact facile et quotidien, dont aucun ne se trouve dans certaines contrées de missions « universellement infidèles », avec impossibilité pour les enfants d'en sortir.

Si nous n'avions crainte d'employer des termes un peu bas en si respectable sujet, nous dirions, pour nous faire mieux comprendre, que chez nous, en France, le baptême après tout peut toujours très bien, à un moment donné, servir à quelque chose (de très bon), tandis que, dans l'hypothèse de l'apostasie inévitable visée par la Propagande pour certains cas dans les pays infidèles, le baptême ne sert à rien qu'à exposer plus gravement le baptisé à l'éternelle damnation.

Conclusion : il faut baptiser *in casu* les enfants sans raison, puisque les parents y consentent et malgré les conditions qu'ils mettent à leur consentement. Ces conditions, abominables évidemment, sont d'abord des conditions d'avenir, et qui peut être certain absolument qu'elles se réaliseront ? Père et mère peuvent mourir et le milieu d'éducation changer par là-même ; et puis, ils peuvent eux-mêmes changer d'idée, et puis... et puis... voir ci-dessus le résumé très raccourci du tourbillon mêlé qu'est l'éducation et la vie d'un homme actuel en France, dans nos contrées civilisées.

Il nous faut avouer néanmoins que nous ne considérons point comme de tout repos la solution que nous venons de formuler, ou plutôt, pour être exact, nous dirions mieux qu'elle nous semble avoir un caractère plutôt provisoire. Sûre encore aujourd'hui en France, il peut se faire que demain, plus tard, elle perde beaucoup de sa présente certitude, si l'hypothèse, un instant envisagée tout à l'heure, d'un retour plus radical et plus général au paganisme naturaliste, venait à rendre de plus en plus difficiles les perspectives probables de l'utilité future du baptême dans notre société déchristianisée.

En tout cas, pour le moment, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de douter sérieusement de la

licéité du baptême administré, sur consentement des parents, à des enfants sans raison, dans le cas qui nous est aujourd'hui présenté.

Il va sans dire que s'il y avait danger de mort l'hésitation même ne serait pas admissible.

Quant à l'enfant de 12 ans dont on nous parle, c'est, aux termes du droit, un adulte (Can. 745, § 2). Or, voici ce que dit le *Codex* au Can. 752, § 1 : « *Adultus, nisi sciens et volens probeque instructus, ne baptizetur ; insuper admonendus ut de peccatis suis doleat.* » Et on lit au Can. 745, § 2, n° 2 : « *Id satis est ut suo quisque* (adultus) *animi motu baptismum petat et ad illum admittatur.* » Un simple désir spontané, en connaissance de cause *(sciens et volens)*, suffit pour qu'on admette au baptême l'adulte qui le demande ; on a là en effet, alors, l'intention requise *ad validitatem*, et, si les conditions formulées au *Codex* sont substantiellement au moins réalisées, l'on a aussi tous les éléments nécessaires *ad liceitatem*.

Vous aurez, cher confrère, en appliquant cette dernière solution — si toutefois vous croyez devoir l'appliquer dans votre cas, — à étudier de près, mais sans scrupule, les dispositions de l'enfant au point de vue du *sciens et volens*, du *volens* surtout, afin de ne pas faire tomber le sacrement sur une intention qui en réalité ne serait pas théologiquement suffisante, malgré le minimum très réduit que la théologie réclame pour la réception du baptême chez les adultes.

Q. — Utrum licitum sit, quando quis e balneo egreditur vel quando se, non in balneo quidem sed aliter, totaliter nudum lavat, in omnibus partibus vel in speculo se aspicere ut videat si mundus sit ?

R. — Ante omnia danda sunt principia theologica ad instar regulæ in hac materia. — Aspectus in partes inhonestas proprii corporis, si morose et studiose fiant, sunt de se peccata mortalia, quia juncti sunt proximo periculo delectationis venereæ, sive carnalis. — A fortiori tactus ad delectationem veneream extra matrimonium directi, sunt mortales. — Si aspectus aut tactus sint sine animo venereo, sed cum periculo pollutionis aut delectationis venereæ, debent etiam haberi ut mortales, si fiant sine causa proportionata, non autem si fiant cum causa proportionata, dum absit periculum proximum consensus in talem delectationem. — Si aspectus aut tactus fiant tantum obiter, sine animo vere libidinoso, sine periculo consensus in delectationem carnalem, non sunt nisi venialia peccata ; imo nullum includunt peccatum si fiant cum causa proportionata.

Unde : 1° in balneo aut post balneum, qui tangeret obiter partes inhonestas proprii corporis simpliciter ad se lavandum aut ad se abstergendum, sine animo libidinoso et sine periculo delectationis venereæ, non committeret peccatum mortale ; imo nullum admitteret peccatum si hoc faceret ex necessitate aut utilitate, cum precautionibus quas præscribit modestia. Et, ut plurimum, tunc non videtur adesse tantum periculum de se, quia tunc sensus potius molliuntur quam excitantur.

2° Post balneum, in materia tam labili præcautiones semper sunt adhibendæ, et nemo castus debet complete nudus remanere, nisi per quam brevissimum tempus, imo et tunc proprios vereri aspectus, ut loquuntur Patres : timor enim ibi est principium securitatis. Attamen mulier præcipue potest invigilare munditiei propriæ ; sed non videtur necessarium imo nec utile, ut se tunc aspiciat in speculo, quia ex una parte se abstergendo sufficienter certior potest fieri de munditia harum partium, et ex altera parte usus speculi est quasi incitamentum ad animum libidinosum et delectationem veneream capiendam, præsertim si morose et studiose illo utatur ; unde quam maxime avertendæ sunt mulieres a tali usu. — Non tamen eum omnino damnaremus, si obiter et utiliter et sine periculo per illum fieret aspectus. — Insuper adjiciendum quod periculum delectationis illicitæ majus nobis videtur pro muliere innupta, quam pro nupta, et quod hæc rationem aliquam plus minusve sufficientem habere posset quam illa.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

En ligne. *L'Eglise de France pendant la grande guerre (1914-1918)*, par Fréd. Rouvier, in-12 de 552 p., 3 f. 50 (maj. en sus), Paris, Perrin. — **La question religieuse en France pendant la guerre,** par Maurice de Lestrange, 4 vol. in-12 de 94, 160, 188 et 605 p., à 0 f. 80, 1 f., 1 f. 25, 5 f., Paris, Lethielleux. — **Aux champs des croix et des cocardes,** par l'abbé A. Pangaud, in-16 de 128 p., 2 f. 50 (maj. 30 0/0), Bloud. — **Le lieutenant aviateur Anthelme Martin de Gibergues** *(1889-1917)*, par L. Rouzic, in-12 de 210 p., 2 f. 50 (maj. 30 0/0), Téqui.

I. — Sur l'Eglise de France pendant la guerre, nous avons eu déjà beaucoup de monographies, dont beaucoup sont excellentes ; et beaucoup suivront encore. Le volume du P. Rouvier représente un premier effort de synthèse, qui ne vise pas à être complet sans doute, mais qui donne une idée suffisamment exacte de ce que Dieu a fait au cours de ces quatre années par notre clergé. Pas de phrases ici ; des chiffres, des faits, des textes. Et comme cela se prolonge sur 550 pages, on pressent tout de suite quelle extraordinaire somme de renseignements il y a ici. Tout cela dans une clarté parfaite, avec divisions méthodiques, et une table analytique des matières bien développée. L'ouvrage a été écrit après l'armistice ; et l'on y a pu mettre à profit les informations venues des régions envahies. C'est un beau et grand livre, où nos confrères ne se lasseront pas de puiser et qu'ils aimeront à mettre aux mains de leurs fidèles, de leurs jeunes gens surtout.

Les esprits chagrins murmurent que la couleur en est trop uniformément optimiste : — « Tant pis pour les lecteurs fatigués d'héroïsme, leur répond Marcel

Prévost ; qu'ils passent ! » Le P. Rouvier n'a pas prétendu rédiger le Bottin du scandale. L'essentiel, c'est que tout ce qu'il dit a été minutieusement vérifié ; et les bons Français, les esprits droits seront heureux de s'édifier ici, tout comme ils s'édifient aux *Actes des Martyrs,* sans oublier qu'à côté des martyrs il y a eu des apostats. Il y a eu aussi, dans nos rangs, des gens « dont le dévouement est resté au-dessous de la grande idée qu'on s'en faisait, » dit (non sans indulgence) Mgr Lavallée ; « il y a eu, dit Jean Guiraud, des soldats, des infirmiers, des aumôniers, des curés, qui n'ont pas suffisamment refoulé de leurs âmes les instincts qui, alourdissant notre nature, l'empêchent trop souvent de s'élever jusqu'aux sommets les plus sublimes du devoir et du sacrifice : nul ne le conteste. » Et c'est parmi ceux-là que se sont recrutés et se recrutent ceux qui ne veulent pas entendre parler de traits d'héroïsme et d'acceptation généreuse du sacrifice, ceux qui, devant ces récits, ne savent que ricaner et crier aux « bourreurs de crânes. » Ceux qui ont fait leur devoir pendant la guerre ne songent pas à révoquer en doute la vaillance d'autrui. Voir là-dessus déjà *Ami* 1919, p. 971.

II. — Le vicomte de Lestrange avait entrepris, sur la question religieuse en France pendant la guerre, un travail qu'il n'a pu achever. Les quatre volumes parus s'arrêtent à décembre 1915. C'est un recueil de documents (nombreuses coupures de journaux), dans le genre des *Questions actuelles* que publiait jadis la Bonne Presse. C'est un premier triage, qui sera fort utile à ceux qui voudront écrire demain l'histoire religieuse de la guerre : reprises plus ou moins avouées de la persécution religieuse, velléités de renouer avec le Vatican, question des Congrégations, polémiques autour du Pape, incident de Valence, interview Latapie, question de l'incinération sur les champs de bataille, affaire de Montalieu, etc., etc.

III. — M. Pangaud, qui fut aumônier titulaire de division, apporte, lui aussi, une contribution précieuse à l'histoire de l'action religieuse sur le front français. Il avait donné, avant la guerre, le meilleur de ses presque vingt-cinq années de ministère à la direction religieuse et sociale de la jeunesse dans nos Patronages, Conférences et Cercles d'études parisiens : la Providence pouvait-elle le mieux préparer à son œuvre d'aumônier militaire ? C'est un témoignage personnel qu'il nous offre ici. Chaque aumônier garda sa manière, imposée généralement par les circonstances, de faire son devoir : — « Tous d'accord, dit-il, sur le même programme sacerdotal : *Faire du bien, faire le plus de bien possible,* les aumôniers titulaires se séparèrent, de fait, sur le choix des moyens. » Mais ils se retrouvaient tous aux pieds et au service de Celui dont le titre brille au seuil d'un chapitre bien touchant : — « L'Ami de tous les jours... Quelqu'un fut toujours là, qui nous avait promis sa Présence fidèle, dont nous savions par expérience qu'elle apportait tout le nécessaire... et au delà ! »

IV. — Anthelme Martin de Gibergues est bien une gloire aussi de l'Eglise de France, puisque, sans être du clergé lui-même, il y touche de si près : neveu et filleul d'évêque, il eut un frère Jésuite et deux sœurs Religieuses du Sacré-Cœur. Sorti de Polytechnique en 1913, c'était un officier du plus brillant avenir. La Providence, qui nous l'avait donné, nous l'a enlevé, avec tant d'autres ! Mais, *defunctus adhuc loquitur ;* et c'est une grâce insigne pour notre jeunesse, pour toute âme française, que la monographie qui paraît aujourd'hui. Autobiographie, devrais-je dire ; car M. Rouzic, qui fut son aumônier à la Rue des Postes, durant les quatre années de préparation à Polytechnique, s'efface modestement (avec une modestie que l'on sent pénétrée d'admiration et d'une tendresse indicible) derrière son héros. Lettres à sa famille, notes de journal intime, résolutions de retraite, c'est Anthelme de Gibergues qui parle presque tout le long de ce livre. Il est vrai que M. Rouzic, qui est un maître, a su faire à ces pages, sans avoir l'air d'y toucher, un cadre qui les met en valeur incomparable. Elles valent par elles-mêmes ; et M. Rouzic en est la première preuve, puisque c'est de lui d'abord qu'elles ont fait la conquête. Mais, pour beaucoup de lecteurs toujours pressés, il faut un cadre ; et quand ce cadre est l'œuvre d'un éducateur comme M. Rouzic, c'est tout bénéfice pour tout le monde. Voilà une monographie que nous souhaitons ardemment voir lire en tous nos milieux de jeunesse.

L'Apostolat des hommes par les Missions et les Retraites, in-8 de 207 p., 5 f., Paris, Téqui (et chez M. Lieutier, Missionnaire diocésain, rue Nitot 19, Paris XVIe). — **Dieu en nous,** par le P. Plus, S. J., in-12 de 164 p., 3 f., Toulouse, bureaux du *Messager du Cœur de Jésus.* — **L'Idée Réparatrice,** par le même, in-12 de 204 p., 3 f., Paris, Beauchesne. — **Le Prix du Sang,** par le P. L. Lhande, S. J., in-12 de XVI-140 p., 2 f., Beauchesne. — **Pour la Vie intérieure,** par le lieutenant M., in-24 de 152 p., 1 f. 50, Téqui. — S. Augustin. **Elévations, Prières et Pensées,** par M. Peyroux, in-16 de LXVIII-344 p., 4 f. (maj. 20 %), de Gigord. — Gratry. **Elévations, Prières et Pensées,** par le même. — S. Vincent de Paul. **Elévations, Prières et Pensées,** par le même, mêmes prix, Paris, de Gigord.

L'Apostolat des hommes paraît sans nom d'auteur. C'est une œuvre collective. C'est l'œuvre de tout le monde, — du monde du zèle et de l'apostolat. C'est le compte-rendu d'ensemble du « IIIe Congrès des Œuvres de Missions diocésaines de France tenu sous forme de Congrès régionaux (juin-juillet 1913) ». Il était prêt à paraître à la veille de la guerre ; les circonstances en ont retardé la publication jusqu'à la fin de 1919. Les circonstances ont été providentielles ; et l'heure ne pouvait être mieux choisie.

Les Congrès régionaux dont les vues sont résumées ici, se sont tenus à Clermont, à Paris, à Agen, à Lyon, à Nantes. L'unique question soumise à leur étude était celle qui figure au titre de ce travail : l'apostolat des hommes : comment le concevoir, l'organiser, le renforcer ; méthodes et industries à employer ; retraites, retraites fermées, missions, divers genres d'instructions ; comment leur parler, en catéchistes ou en apologistes, à leur esprit ou à leur cœur ; comment les confesser ; comment concevoir la piété à cultiver en eux ; croisades spéciales visant l'immoralité, l'alcoolisme, la mauvaise presse, la dépopulation (nous faire les apôtres inlassables de la doctrine chrétienne de la famille), l'oubli des devoirs civiques ; comment prolonger l'œuvre de la Mission : les groupements...

Sur toutes ces questions, dont le seul énoncé ouvre au lecteur même le plus novice des horizons si admirables, des hommes qui sont une élite du clergé de France ont apporté, en Congrès, les lumières de la foi et de l'expérience. De ce faisceau lumineux a jailli ce livre. Il est écrit sans apprêt, simplement, comme il a été parlé. Il est un écho. C'est tout son mérite : en est-il un plus grand ? Ce n'est pas un cours théorique de théologie pastorale qui nous est présenté ici : ce sont les vues pratiques d'hommes d'expérience.

Agnosce, o Christiane, dignitatem tuam, disait S. Léon le Grand à ses hommes de Rome. Le disons-nous assez aux nôtres ? Leur parlons-nous de ce qui est toute la dignité du chrétien, de ce à quoi tout le reste se rapporte comme à sa fin, la grâce sanctifiante, l'inhabitation des trois Personnes divines, la vie de

Dieu en nous? Ce n'est pas en leur maintenant les yeux perpétuellement fixés sur la honte du péché ou sur les misères de la question sociale que nous élèverons l'âme de nos hommes. La purification du péché n'est qu'un côté de la Rédemption, le côté négatif : c'est pour tout autre chose que le Verbe s'est incarné et nous a laissé son Eglise et son Eucharistie. Si l'on savait toujours combien les hommes, — les jeunes gens surtout — sont avides de connaître ces merveilles de la grâce sanctifiante !... Surtout qu'on ne dise pas que c'est difficile de les leur faire entendre ! Déjà les deux volumes du P. Terrien ont démontré à nombre de nos confrères que la difficulté était facile à résoudre. Mais cette année (1919) nous avons eu, sur ce sujet, un ouvrage qui est tout ce qu'il y a de plus lumineux, de plus simple tout ensemble et de plus grand, de plus pratique et de plus élevé, de plus captivant pour toutes les sortes absolument d'auditoires, *Dieu en nous*, par le P. Plus. Voilà un livre qu'il faut qui soit lu et exposé partout.

Du même auteur, *L'Idée Réparatrice :* encore un sujet qu'on n'ose pas aborder, que l'on croit réservé aux Carmels ou aux Trappes ! N'est-ce donc qu'à la Trappe et au Carmel que l'on doit être chrétien? Le chrétien est un autre Christ. Le Christ est le grand Réparateur. Le P. Plus a fait de cette idée un thème favori de ses entretiens avec nos hommes du front. Et quelle vie il y a mise ! On en sent le frémissement, le bouillonnement à chacune de ces pages, à chacune de ces lignes. Et il n'est pas une âme d'homme, — pas une âme de Français surtout, — que la lecture de n'importe lequel de ces chapitres, de n'importe lequel de ces traits, n'embrase de générosité.

Dans le même ordre d'idées, et du front toujours, nous est venu *Le Prix du Sang,* une vieille doctrine que nous connaissions tous, au moins verbalement, qui a fait le fond de la catéchèse chrétienne dès le jour de la Pentecôte, mais qu'il a bien fallu que la guerre vint réveiller et revivifier d'une sève providentielle pour lui faire donner en nous de nouveaux fruits de vie. Six chapitres : *Guerre et Providence ; A l'école de la Force* (la régénération des jeunes ; De la mollesse à l'héroïsme ; Les manières françaises de l'héroïsme ; Les grandeurs de l'arrière...) ; *A l'école de la douleur* (les larmes stériles, les larmes coupables, les bonnes larmes...) ; *Le sang au regard de Dieu ; Martyre et pseudo-martyre : la cause, l'attitude, la peine.*

Au front toujours nous devons *Pour la vie intérieure,* un tout petit livre, mais combien plein ! Simples notes, rédigées pour « essayer de suppléer aux livres de lecture spirituelle trop souvent absents, et faciliter l'exercice de la méditation quotidienne ». Admirables méditations sur quelques-uns des grands thèmes de la vie chrétienne. On n'y trouvera rien, dit l'auteur en quelques lignes d'avant-propos, « rien qui rappelle la littérature dite de guerre. On n'y trouvera même pas de littérature du tout ». C'est-à-dire, on y trouvera la plus belle de toutes les littératures, ce que Pascal appelle la vraie éloquence et qui ne consiste qu'à dire « quelque chose » à « quelqu'un. »

N'est-ce pas un signe encore (et combien révélateur !) du sérieux des « hommes », que le succès qui vient d'accueillir les Anthologies de S. Augustin, de Gratry et de S. Vincent de Paul publiées par M. Peyroux ? Il est vrai qu'elles sont admirablement conçues, et d'une exécution typographique superbe (le *Saint Augustin* nous donne hors texte la phototypie des seize célèbres fresques dont Benozzo Gozzoli a décoré le chœur de l'église dédiée au Saint à San Gimignano). Mais enfin elles se présentent à nous comme œuvre de spiritualité ; elles s'intitulent, toutes, *Elévations, Prières et Pensées ;* elles embrassent tout l'ensemble de la vie chrétienne, et de ce qu'il y a de plus grave et de plus élevé dans la vie chrétienne. Il y a vingt ou trente ans, de tels livres eussent passé inaperçus, ou ne fussent pas sortis d'un cercle très spécial de lecteurs (de lectrices surtout). Aujourd'hui le succès a été instantané, et magnifique, et dans les milieux laïcs, chez les hommes cultivés évidemment. Mais des mains cultivées ces livres, le *Saint Augustin* surtout, passeront aisément aux mains des simples : car S. Augustin sera éternellement l'homme du « peuple » chrétien, l'homme de tout le peuple chrétien, comme et parce qu'il l'a été de son peuple d'Hippone, « le premier des modernes », l'a-t-on appelé, oui, et le premier des anciens, le premier de toujours. En tête, M. Peyroux a écrit une longue Introduction (LXVIII pages) qui témoigne d'une familiarisation émue avec la vie et l'œuvre du Saint. — Et la Préface de son *Saint Vincent de Paul* est, elle aussi, une étude complète (CXVIII pages) et qui pour beaucoup de lecteurs sera une révélation. Ah ! que l'on connaît peu saint Vincent de Paul ! On sait quelques mots de son action extérieure, de ses fondations ; on sait qu'il est par excellence le Saint de la charité, le Patron des Œuvres de charité. Mais cela même, comme on le sait mal ! que de gens sont tentés de se fabriquer un saint Vincent de Paul à l'eau de rose, né avec la charité infuse et qui n'a eu qu'à se laisser aller à sa bonne nature pour être ce qu'il a été !... Personne ne naît charitable ; et saint Vincent fut un esprit d'une telle finesse, d'une telle clairvoyance, d'une si pénétrante perspicacité qu'il a eu certainement, à garder la charité, incomparablement plus de mérite que le commun des mortels. S'il n'eût été un Saint, quel pamphlétaire il eût fait ! Toute cette malice naturelle s'est transmuée, par la grâce de Dieu, en prudence ; et l'harmonie parfaite d'une bonté toujours prête à se donner et d'une prudence toujours en éveil est une de ces divines merveilles qui ne se réalisent que dans la vie des Saints.

La Maison sur la Rive, par André Lafon. — In-12 de 288 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.
La Robe prétexte, par François Mauriac. — In-12 de 311 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.
La Révolte, par André Beaunier. — In-12 de 354 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.
Mirentchu, par Pierre Lhande. — In-12 de 326 pages, 3 f. 50. — Paris, Plon.
Tante Aymée, par Noël Francès. — In-12 de 335 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

I. — André Lafon, mort à la guerre (1885-juin 1916), était une de nos belles espérances. Tout jeune homme encore, et fervent chrétien, d'une candeur et d'une profondeur de piété admirable, il comptait déjà au nombre de nos bons écrivains. Il avait reçu de l'Académie, en 1912, le Grand Prix de littérature (décerné alors pour la première fois) pour son *L'Elève Gilles.* Et quelques semaines avant la guerre, il nous donnait *La Maison sur la Rive. L'Elève Gilles,* c'était une année (la douzième) de la vie d'un adolescent. *La Maison sur la Rive,* c'est une année de la vie d'une jeune fille. Elle a vingt ans. Elle s'est mis en tête, pour ce 1[er] janvier, de noter sur un cahier les événements quotidiens de sa vie. Pourquoi ? Elle n'en sait rien, Sa vie a été, jusqu'ici, entre son père et sa mère, comme l'histoire des peuples heureux. Il ne s'y est rien passé. Et il ne s'y passe encore rien. Mais cette placidité même a mis en elle un grand amour du recueillement, une attention qui trouve à se satisfaire aux moindres circonstances... Et les premières pages, on trouve un peu singulière cette manie de jouer à la petite Eugénie de Guérin. Et puis on est vite gagné par la candeur si profonde de cette âme. Et c'est si délicatement dit, presque trop bien, si l'on ne se souvenait pas que c'est une jeune fille de vingt ans qui tient la plume, et qui soigne son écriture comme elle fait sa toilette, comme fait sa toilette une personne d'un goût achevé. ... Et puis, voici qu'il arrive quelque chose. Son père et sa mère ont formé pour elle un projet de mariage. Projet qui est la raison même. Trop raison-

nable donc, même pour une jeune fille parfaite et qui ne sait rien de la vie. Il y a une poussée de romanesque en germe dans cette tête charmante. Et elle rêve, en effet, d'autre chose. Mais une mort, une cérémonie de funérailles jette pour elle une clarté nouvelle sur les réalités éternelles de l'âme humaine... Et elle donnera son cœur au plan formé par ses parents... Pages exquises, tout imprégnées de vie intérieure et de sens chrétien, qui peuvent être mises en toutes mains et qui seront salutaires à bien des âmes de jeunes filles.

Lire, sur ce jeune littérateur, les pages qui lui ont été consacrées par André Beaunier dans la *Revue des Deux Mondes* (reproduites dans la III[e] Série de **Les Idées et les Hommes,** p. 209-229), et surtout par son tendre ami François Mauriac dans *Revue Hebdomadaire,* 1[er] juillet 1916.

II. — François Mauriac est, lui aussi, un écrivain jeune, et d'avenir, ardemment catholique comme son ami Lafon, mais avec tendance à un mysticisme qui se cherche sans avoir trouvé encore le terrain solide. Sur son premier roman, voir *Ami* 1913, p. 954. La nouvelle œuvre qu'il publiait à la veille de la guerre, *La Robe prétexte*, c'est un petit garçon qui nous raconte sa vie : orphelin, dix ans, élevé par sa grand'mère et par les bons Pères. Adolescence très placide. Au début, il en est à lire la comtesse de Ségur et Zénaïde Fleuriot. A la page finale il passe son baccalauréat. Il ne lui est rien arrivé dans l'intervalle, et l'on ne voit pas qu'il doive lui arriver grand'chose. Il est, au collège, « un de ces enfants scrupuleux et dévots que l'ignorance du mal délivre du mal. » Adolescent, il ne pense pas qu'il y ait « d'ambition plus haute que celle d'éviter toutes les souillures, et de passer sur le monde comme un grand archange » (p. 259). Un peu trop archangélique. Une Providence toute spéciale veille sur lui, car il n'est pas sans commettre quelques imprudences. Il a bien failli tomber aux bras d'une sirène montmartroise. A seize ans il se nourrit de Baudelaire et de Verlaine. Il a une cousine qui, heureusement, voit plus juste que lui et fuit le péril. Il a un ami, romanesque comme lui, et qui laisse la communion. Pourquoi ? — « Je ne puis me résoudre à vouloir tromper Dieu. Dans mes communions passionnées, je feins de ne penser qu'à Lui et je sais bien que je ne pense qu'à moi, il est si délicieux à la chapelle de s'émouvoir... » « Quand je m'attache à un camarade, dit encore cet ami, je me donne l'illusion que cette âme sera meilleure de m'avoir connu. En réalité je m'en amuse comme d'un jouet, et le sentiment de mon hypocrisie demeure seul — pièce brûlée d'un feu d'artifice dont je fis tous les frais. » (p. 209). Il se confesse chaque samedi : « C'était pour moi le plus délicat plaisir » : définition inédite de la confession. — « La femme que je cherche existe et m'attend, dit-il à la cousine, car nous qui ignorons le mal, mieux que les autres hommes nous comprenons le mystère de la femme. Nous la possédons, au-delà de la volupté. Pour nous, adolescents dont l'enfance demeura immaculée, la femme est notre chair même tirée de notre cœur, notre douceur, notre silence, notre faiblesse infinie... » (p. 296).

Style d'une grâce, d'une délicatesse, d'une douceur extrême... Oui, extrême vraiment, et l'on y souhaite un peu plus de vigueur, de virilité où notre jeune auteur ne saurait manquer d'atteindre, grâce à la forte discipline chrétienne qui est la sienne. — En attendant, ces pages se recommandent d'elles-mêmes à l'attention et aux réflexions de nos confrères des maisons d'éducation.

III. — *La Révolte*... C'est sur un tableau de vie d'orpheline que s'ouvre le récit de M. André Beaunier : M[lle] Anatolie, quinze ans. Mais ce n'est pas une orpheline pauvre : plus d'un demi-million de fortune, sans préjudice de ce qui reste à réaliser. Elle n'en sera pas plus heureuse un jour... Mais pour le moment, dans cette première partie du récit, et malgré l'ennui d'emmagasiner dans son cerveau toutes les dynasties égyptiennes, tout est encore, pour notre adolescente, à l'insouciance, à la joie, joie bonne enfant, d'une enfant bon cœur, consciencieuse, sérieuse sous ses airs volontairement dégagés, toute en spontanéité, fine, vive, un peu trop malicieuse seulement, impertinente presque... Il est vrai qu'elle a de si bonnes raisons de l'être. Elle est élevée par une grand'mère adorable, et qui la comprend ; elles se comprennent l'une l'autre, très bien. Mais à l'horizon tout proche il y a deux silhouettes, « Mesdames les tantes »... : — « Je me demande, dit Anatolie, ce que je choisirais, d'être méchante comme tante Henriette, ou bête comme tante Pauline... » Et, sur une observation grand'maternelle : — « C'est vrai, c'est vrai !... J'aurais dû dire : je me demande si je choisirais, au bout du compte, d'être bonne comme tante Pauline ou intelligente comme tante Henriette... » Très bien, si elle ne se hâtait d'ajouter : — « Seulement, vous savez, grand'mère, ça revient au même. »

Bref, cette Anatolie est charmante. C'est une des plus exquises créations d'adolescentes du roman contemporain... Et l'on voudrait que cette première partie de notre récit durât tout le temps et n'eût pas de fin.

Seulement, on n'a pas toujours quinze ans. Grand'mère meurt. Anatolie a vingt-et-un ans. Plus de tuteur. Elle s'envole de son Castillac périgourdin, et vient à Paris, sans savoir pourquoi, simple accès d'indépendance juvénile...

A Paris, elle retrouve un ancien ouvrier de l'usine des siens, un filleul de tante Pauline, un déclassé, qui s'est lancé dans le mouvement socialiste, révolutionnaire, anarchiste. Elle s'éprend de toutes ces belles choses, sans y voir mal d'abord, cérébralement, et tout en continuant ses dévotions aux églises : c'est le système de la cloison-étanche, et la cloison-étanche est ce qu'il y a de plus commun dans les cervelles féminines, peu adaptées à la logique discursive. M. André Beaunier, dans ses précédents romans, nous donnait surtout (cf. surtout *Ami* 1912, p. 939-942) des histoires d'idées, presque des contes philosophiques. *La Révolte*, dans ses deux premières parties, c'était d'abord une histoire... tout court. Et ce va bien rester une histoire jusqu'à la fin, l'histoire de ce cœur de jeune fille, si bon, encore qu'il fasse ménage avec son cerveau si mal discipliné. Autour d'elle, batailles d'idées, papiers incendiaires, grèves bientôt, émeutes, tout cela au nom du nouvel Evangile : « Laissez-vous tranquilles les uns les autres ! » ... En elle, une autre bataille : qui épousera-t-elle ? qui aime-t-elle ?

Elle a laissé à Castillac un cousin, un Laurent, qu'elle ne déteste pas et qui l'aime, elle. Seulement, Laurent, c'est le proche parent timide, qu'on connaît trop, dont on sait les vertus par cœur, et pour qui la petite écervelée ne saurait éprouver qu'un attachement sans effroi. Il est trop près. Il n'est pas l' « aventure » ; et pour la jeune fille la plus timorée, le mariage doit être une aventure, un peu ; pour le moins, une jolie surprise. Avec Laurent, pas de surprise, encore moins d'aventure. Laurent aime Anatolie ; Anatolie aime *bien* Laurent, ce qui n'est pas du tout la même chose, car on ne s'aime vraiment que sans adverbe.

Sans adverbe cette fois, elle aime l'ouvrier déclassé, le prêcheur de nouvel Evangile, Paulin. Celui-là, c'est l'aventure au moins ! Elle croit l'aimer. Amour tout d'imagination. Tout ici est cérébral. Les sens, la sensibilité même n'y est pour rien. Ce n'en est pas moins dangereux. Bien des folies de jeunesse féminine commencent ainsi, par l'imagination pure. M. Beaunier n'a pas mis l'accent sur la réalité de ce péril ; il est tout à sa bataille d'idées. Le péril existe pourtant, moins imminent ici parce que ce Paulin est honnête et qu'il ne manque pas de sens et qu'il se rend bien compte qu'il ne peut pas épouser Anatolie.

Il accepterait cependant le mariage, sur l'insistance de la jeune fille, n'était son ambition : il veut être député. Il faut donc que l'honneur de la « cause » ne

soit point humilié en sa personne. Il pose ses conditions, il demande des gages... Comme cela ressemble peu à l'amour dont a rêvé la jeune fille ! Ils se disent adieu, oh ! sans émoi : leur amour a été tellement cérébral ! Elle ne voudrait pas que Paulin lui garde rancune :

— « Pas du tout ! fait Paulin... Le souvenir que j'aurai de vous,... c'est celui d'une petite fille toute folle de liberté ; et puis d'une jeune fille qui a eu peur de la liberté. D'une petite fille toute folle d'idées ; et puis d'une jeune fille qui a eu peur des idées... »

Il lui reste Laurent... Elle reviendra à Laurent... Elle médite son *Pater... Fiat voluntas...* Il n'est de folie que la révolte : la révolte est toute la tentation que l'on prie Dieu qu'il vous épargne... Ce n'est rien, de croire à Dieu : la piété est de sentir, par Dieu, le monde accordé, les détails du monde mis en harmonie, le monde humainement acceptable... S'il n'y avait point la mort, on pourrait et même on devrait chercher l'organisation de la vie, comme font les socialistes. Mais la vie est organisée à jamais, et de par la mort... Eux, ils cachent la mort et font semblant de trouver autre chose... Nous, avec l'idée présente de la mort, la vie n'est plus ni absurde, ni effarante, ni insupportable. L'idée de la mort, abrégeant toute langueur, encourage toute patience... La vie bornée par la mort, Anatolie n'a plus peur de l'ennemi.

IV. — Le P. Pierre Lhande est un jésuite qui, jadis l'historien du pays basque (voir *Ami* 1909, p. 407 ; 1911, p. 45), s'en est fait ensuite le romancier. Mais romancier aussi rigoureusement exact et évocateur que le fut oncques historien. C'est toute l'âme basque qui vit ici, dans ces pages, comme elle vit au cœur de l'auteur. Mirentchu (diminutif de Miren, qui est la forme basque du nom de Marie) est l'héroïne de ce récit, un type admirable de jeune fille, une Mireille pyrénéenne, pauvre, fille d'une pauvre sacristine d'un sanctuaire de pèlerinage au pays de Jaïzkibel. Elle est fiancée à un jeune paysan digne d'elle. Mais voici que la loi traditionnelle de la permanence des héritages, si sacrée en pays basque, jette sur la route de son bonheur un obstacle qui risque bien d'être insurmontable. Mirentchu se sacrifie vaillamment, ou plutôt elle est au moment de se sacrifier, quand elle est sauvée par l'intervention d'une fée bienfaisante, la fille même de l'usurier qui a failli mettre à mal la famille du fiancé.

On a comparé Mirentchu à Mireille. *Mireille* n'est qu'une idylle ; *Mirentchu,* c'est toute la vie du pays basque. Et la vie n'est jamais une simple idylle, pas plus là-bas qu'ailleurs. Mirentchu elle-même est bien trop sensée, trop raisonnable, trop purement et complètement chrétienne, pour n'être qu'un personnage d'idylle ou de roman. Autour d'elle éclatent des scènes dramatiques, trahisons, démêlés judiciaires, luttes violentes pour le salut du vieux domaine, naufrage à la côte... Mais la Providence, qui a vu son sacrifice, la récompense, et par elle et par son amie Maritchu le foyer basque sera sauvé.

« Que tu demeures, ô maison basque, vivante, pure, éternelle comme le feu, ô mère féconde, ô nourricière, ô génératrice des grands dévouements, reine des capitaines de la mer, pourvoyeuse des défricheurs de pampas, mère des missionnaires, ô source du courage dans la dure vie, ô berceuse des douleurs, ô ensevelisseuse très douce, ô continuatrice de nous après la mort, ô piédestal rustique et sûr des demeures éternelles, ô escabeau brillant par où l'âme qui se posa sur toi se hausse et passe de tes assises au sein du Dieu vivant ! »

V. — Noël Francès est décidément à classer parmi nos plus charmantes conteuses catholiques. Son précédent volume, *Les Entravées,* n'était pas sans quelque allure militante, belliqueuse. Dans *Tante Aymée,* note plus apaisée. Tante Aymée est une pure merveille de bon sens et de sens chrétien. Et ce n'est pas une tante « vieille fille » : elle a à peine dépassé la trentaine. Elle est la clairvoyance même, pour son neveu, — ce qui ne l'empêche pas, elle, de commettre ensuite une bévue comparable à la sottise qu'elle voulait épargner au neveu : nouvelle preuve, après tant d'autres, que, pour être clairvoyant ès choses d'autrui, on n'est pas dispensé de se faire éclairer par qui de droit quand on est soi-même en cause... Heureux qui trouve une « Tante Aymée » sur la route de la vie ! Heureux pour le temps et pour l'éternité, car, avec Tante Aymée, il ne doit pas être possible de se damner, de résister à la grâce jusqu'au bout... Oui ; mais les « Tante Aymée » ne courent pas les rues. Et pourquoi pas ? pourquoi les supposer si rares ? Elle est si simple, si naturelle, Tante Aymée ! Oui, mais de cette simplicité qui n'est que la résultante de toutes les vertus et qui s'identifie avec la perfection. En tous cas, cette simplicité fait d'elle un modèle qui nous semble tout à fait accessible ; et c'est pourquoi ce livre sera d'une lecture excellente, très suggestive de sagesse et de charité et de toutes sortes de bonnes choses.

Au Yunnan et dans le Massif du Kin-Ho, par le Dr Legendre. — In-8 écu de XII-440 p., 20 photogravures, 5 f. — Paris, Plon.

Le Dr Legendre, médecin principal des troupes coloniales, a donné déjà, sur le Far-West chinois, des études très nourries, très consciencieuses, très riches de détails précieux pour nous, qui ont été signalées ici. (*Ami* 1906, p. 685 ; 1911, p. 182).

Sa dernière mission, au Yun-nan, devait s'interrompre brusquement, sinon tragiquement, dans des circonstances que nul n'a oubliées, en octobre 1911. Avec le capitaine Noiret et le lieutenant Dessirier, il venait de faire l'exploration méthodique et scientifique des provinces du Yun-nan et du Setchouen, quand la petite caravane tomba dans une région en pleine révolte et parmi des populations soulevées par les excitations de Sociétés secrètes violemment xénophobes : partout on massacrait les chrétiens, on détruisait leurs établissements, les courriers ne passaient plus. Le 25 octobre, Legendre et Dessirier, avec un convoi de quinze mules et cinq chevaux de selle, sont attaqués par une bande de 200 à 250 Chinois, dont une vingtaine armés de fusils Mauser, le reste de lances, de sabres, ou simplement de grosses pierres. Serviteurs et muletiers se dispersent à l'instant, laissant les deux Français seuls aux prises avec les assaillants. Ceux-ci heureusement sont très mauvais tireurs ; mais tout de même, comment Legendre et son lieutenant s'en sont-ils tirés ? Il n'y voit qu'une explication : c'est que les bêtes de bât, affolées par les coups de feu et rebroussant chemin, sont venues détourner l'attention des bandits et provoquer chez eux le besoin immédiat du pillage, d'autant qu'ils croyaient bien nos deux Français mortellement atteints : Legendre en effet a reçu au sommet du crâne un violent coup de sabre qui a entamé les os de la voûte et causé une abondante hémorragie et qui eût été mortel s'il ne l'avait en partie paré en saisissant la lame de la main gauche au moment où elle s'abattait.

Peu après, la rébellion cédait devant les troupes régulières ; et le chef des rebelles, Tchang Iao Tang, un vieillard de soixante ans, était condamné, avec son fils et le beau-père de celui-ci, à subir le supplice des 10.000 morceaux, l'écorchage à vif : le bourreau doit découper, par tranches minces, la peau, puis les différentes couches musculaires, jusqu'à mettre à nu les os de la face et le gril costal, puis agir de même aux membres, se préoccupant seulement de ne sectionner aucun gros vaisseau, de crainte d'une hémorragie qui mettrait trop vite fin au supplice... Quels sauvages ! Les Chinois invitent Legendre et Dessirier à assister à la hideuse fête. Nos deux Français refusent, résistent à toutes les instances, à la grande stupeur de tout ce

monde... Le supplice achevé, le bourreau arrache aux condamnés tous les viscères pectoraux et abdominaux. Le cœur et le foie sont réservés pour les autorités ; soldats et spectateurs se partagent les autres viscères, qui sont cuits et rituellement dévorés !... Un des assistants a raconté à Legendre qu'une vieille femme, dans une crise de rage cannibalesque, avait réussi à arracher au bourreau un morceau de la cervelle de Tchang Iao Tang, pour l'avaler séance tenante.

Les trois chefs exécutés, c'est le tour du fretin révolutionnaire. Des décapitations en masse. On jette les corps par-dessus les murailles ; et des enfants jouent aux boules avec les têtes. Depuis longtemps la population n'avait eu si belle occasion de s'assurer les félicités futures, en trempant dans du sang de suppliciés des sapèques et des chiffons.

Voilà ce que sont ces Barbares.

Et nos missionnaires les aiment cependant, comme les a aimés Jésus-Christ ; et ils en font des types de héros chrétiens, comme l'exposait naguère magnifiquement le P. Lebbe, un Lazariste, dans son admirable tournée de conférences à travers Paris. Ce trait, par exemple, qu'il racontait :

Une vieille femme que nous avions convertie, évangélisait à son tour un village. Son fils vient la trouver et lui dit :

— « Les Boxers sont en marche. Ils vont occuper ce village. Si tu restes, ils te massacreront. Viens avec nous dans la montagne.

— « Comment le pourrais-je ? lui répond-elle. Si les gens du village me voient fuir devant le danger, ils penseront : *Elle ne croit pas ce qu'elle nous enseignait. Ce n'étaient que des paroles. Il a suffi de la crainte pour la faire taire.* »

En vain son fils la supplie. Elle lui ordonne de la laisser seule ; et l'autorité du commandement paternel est là-bas si puissante, qu'il doit lui obéir et l'abandonner. Les Boxers arrivent et la massacrent. Mais un peu plus tard, parce qu'on l'a vue mourir, tout le village se convertit. Son sang avait fait ce que n'avaient pu obtenir ses paroles.

Et le P. Lebbe rappelait le mot de Bossuet :

« Pour annoncer Jésus-Christ, les paroles ne suffisent pas ; il faut quelque chose de plus violent pour persuader le monde endurci. Il faut lui parler par des plaies, il faut l'émouvoir par du sang. C'est par les supplices que la religion chrétienne doit vaincre sa dureté obstinée. »

Quelques mois après sa terrible aventure, le Dr Legendre rentrait en France et y passait dix-huit mois à rédiger ses rapports, classer ses documents et ordonner l'ouvrage qui, comme les deux volumes qui l'ont précédé, prend place aux tout premiers rangs parmi les documents à consulter sur ces régions encore inexplorées.

L'Affaire du bonnet *et les Mémoires de St-Simon,* par A. Grellet-Dumazeau. Préface de M. Funck-Brentano. — In-8 de XVIII-330 p., 7 f. 50. — Paris, Plon.

Très grosse Affaire. Affaire épique, si les Français eussent eu la tête épique en ce temps-là. Affaire qui, trois quarts de siècle durant (et quel siècle ! de la Fronde au lit de justice du Régent en 1718), passionna l'Etat, bouleversa ducs et pairs, enfiévra de graves magistrats, d'illustres capitaines, des princes de l'Eglise, multiplia les brouilles et donna lieu à plus de démarches, de coalitions, de manœuvres, de protocoles que n'en occasionnèrent Conciles œcuméniques ou conflits d'Empires.

De quoi s'agissait-il donc ?

Mais de savoir si, au Parlement, M. le Premier Président devait garder ou ôter son bonnet en séance pour demander l'avis des ducs et pairs !

Voilà tout. — Et n'est-ce donc rien ?

En ce temps-là c'était tout, — en ce temps-là où, le roi ayant réduit à un minimum les droits réels, chacun ne songeait plus qu'à maintenir ou augmenter ses prérogatives honorifiques. Toute question de préséance et d'avancement dans la hiérarchie des honneurs apparaît alors comme d'une gravité telle, que ce serait à croire que le sort du royaume en dépend : on voit de grands seigneurs prêts à se couper la gorge pour l'avantage de présenter la chemise ou le chapeau ; des duchesses recourir « aux poussades et aux égratignures » en vue d'avancer leur tabouret de la largeur d'une lame de parquet ; des gens de guerre attacher plus de prix à la conquête des « entrées » qu'au gain d'une bataille ; des évêques, ducs ou comtes-pairs, user de violence pour maintenir, même à l'encontre de cardinaux, leur droit à s'asseoir les premiers ; etc., etc.

Si bien que, pour des questions de ce genre, même les courtisans les plus dociles tiendront tête au roi. C'est ainsi que, Louis XIV se montrant disposé à octroyer au duc d'Antin la pairie d'Epernon qu'il revendiquait et qui lui eût donné le pas sur Villeroy, ce Villeroy, de noblesse toute récente (milieu du XVIe siècle : ses aïeux du XVe étaient encore marchands épiciers et vendeurs de poisson de mer), ce Villeroy, petit marquis d'Alincourt et Magny, et alors à peine de retour d'exil, n'hésitera pas, pour sauver son rang, à s'exposer à une nouvelle disgrâce : Louis XIV aura beau lui assurer « qu'il n'y a point d'intérêt à être abaissé ou reculé d'un rang », Villeroy riposte avec une irrésistible conviction :

— « Sire, ce rang de plus ou de moins, c'est ce qui, toujours, fut le plus cher aux hommes ! »

Quelle vérité profonde et universelle dans ce mot !... Louis XIV céda : ce jour-là, pour la première fois peut-être, il avait formulé un désir sans obtenir satisfaction.

Au fond, et sous cette question de vanité humaine, il y avait autre chose encore. Il y avait une question politique, — de politique d'avenir. Ces gens-là, ducs et magistrats, réduits à l'impuissance pour le moment, avaient bien le sentiment que l'absolutisme ne serait pas éternel, qu'un jour viendrait où les grands corps de l'Etat auraient à dire leur mot sur autre chose que sur des affaires de préséance. C'est en vue de ce jour-là qu'il fallait maintenir les rangs. L'Affaire du bonnet, c'est un épisode de la querelle de la robe et de l'épée. L'Affaire du bonnet, ce sera, en 1789, pendant les six premières semaines des Etats-Généraux, la querelle décisive, inexpiable, du Tiers et des Ordres privilégiés.

Et, pour comble de bonne fortune, cette Affaire du bonnet nous a été contée, dans tous ses plus menus détails, par Saint-Simon. Et il ne faut certes pas dire que Saint-Simon n'aime pas la magistrature : ce serait là un euphémisme intolérable. Saint-Simon a horreur de la magistrature. C'est surtout quand il trouve des magistrats sur son chemin qu'il mérite son nom de « duc enragé ». C'est le cas de le dire : quand il est en face de la robe, il voit rouge. C'est une vraie phobie. On l'étudierait aujourd'hui comme un cas pathologique, une furieuse névrose. Névrose qui, *in casu*, ne nuit à personne : car, suivant le mot de Talleyrand, « tout ce qui est exagéré est insignifiant », et toutes les fureurs de Saint-Simon ne nous persuadent pas que durant près d'un siècle la plus haute magistrature du pays ait été occupée par des scélérats et des malfaiteurs, tous « profondément corrompus, sans qu'on pût dire lequel a été le plus corrompu, quoique corrompus tous au dernier excès. »

Ouf !... Et comment en douter cependant, puisqu'ils n'ôtaient pas leur bonnet en parlant aux ducs et pairs ?

M. Grellet-Dumazeau met toutes choses au point, avec une abondance et une précision qui font de son livre un répertoire aussi solide que pittoresque pour la connaissance du XVIIIe siècle. Et que M. Grellet-Dumazeau, d'une vieille famille de robe, magistrat lui-même, ait éprouvé un malin plaisir à prendre en flagrant délit de... mensonges le terrible duc, c'est évident. Mais qu'il admire et qu'il aime le merveilleux

écrivain ! Saint-Simon n'avait presque aucune des qualités de l'historien : ni l'impartialité, ni la sérénité, ni la mesure. Mais quel peintre incomparable ! C'est l'œuvre historique la plus étonnante que nous ait léguée l'ancien régime, dit M. Grellet-D., et l'une des plus étonnantes de toutes les littératures.

Le Général Dumouriez (1739-1823), par Pouget de Saint-André. — In-8 écu de x-352 pages, portrait, 5 fr. — Paris, Perrin.

Dumouriez. Un vieux procès à reviser. Une vie mouvementée. Une réputation plus mouvementée encore. Un relent de trahison se dégage de ce nom. Et ce n'est pas tout à fait immérité. Son nouveau biographe veut bien le réhabiliter ; et l'on peut lui accorder que Dumouriez fut « un grand homme victime des événements », sans que cela emporte absolution générale.

La calomnie a poursuivi Dumouriez dès avant sa naissance : on a prétendu qu'il était petit-fils d'un laquais, ce qui n'est pas un péché, mais enfin ce n'est pas une vérité. Il était d'une vieille famille parlementaire de Provence. Son bisaïeul, Claude du Périer, avait épousé Anne du Moriez ; et quelques-uns de leurs fils ont pris ce nom de du Moriez ou du Mouriez (démocratisé ensuite par la Révolution en Dumouriez). Son grand-père était un original, qui, après une jeunesse orageuse et sa fortune dissipée, entra à la Comédie-Française (en 1685) et joua les laquais de Molière (d'où la légende de l'aïeul laquais), puis prit sa retraite et inventa la pompe à incendie ; il laissa trente-deux enfants, dont la plupart prirent la carrière militaire.

Quand notre futur général Dumouriez vint au monde (en 1739, à Cambrai, où son père était commissaire des guerres), il était si chétif que les médecins en désespéraient. On lui fit un petit corset d'acier pour soutenir ses reins : — « Il ne vivra pas vieux ! disent les médecins. — Au moins, s'il vit, ne sera-t-il pas militaire ! » riposte le père, qui, militaire lui-même et esprit fumeux, détestait le métier des armes.

On le confie aux soins d'un prêtre, qui l'envoie ensuite à Louis-le-Grand. A seize ans, l'enfant annonce son intention de se vouer à la cléricature, et demande à entrer au Séminaire. Son père proteste, et se hâte de lui faire lire Voltaire et Rousseau : remède décisif ; oncques il ne sera plus question de vocation ecclésiastique.

Son père le voudrait voir magistrat, mais la guerre de Sept ans éclate : Dumouriez, qui a dix-sept ans, supplie son père de l'emmener avec lui. Il est militaire dans l'âme. Il se fait cribler de blessures. A Klosterkamp même, une balle l'atteint en pleine poitrine à la hauteur du cœur, et s'arrête dans un volume qu'il portait sur lui, les *Provinciales* de Pascal (un siècle ou un demi-siècle plus tôt, les jansénistes eussent crié au miracle !).

La guerre terminée, il mène vie joyeuse à Paris, ébauche avec une cousine un roman qui, après opposition des parents, se termine par un mariage promptement malheureux, va guerroyer en Corse, se fait envoyer par Choiseul en Pologne pour organiser la résistance des patriotes, entre dans la diplomatie secrète de Louis XV, ce qui le mène à la Bastille, la police de M. d'Aiguillon ayant intercepté une demande d'audience adressée par du Mouriez au roi de Prusse (demande adressée au nom du roi de France, mais la police l'ignorait). Il passe quatre mois en Bastille ; il y lit énormément et s'y fait un fond précieux de connaissances. Parlant un jour, plus tard, au duc de Chartres (le futur Louis-Philippe) de quelques ouvrages que le prince ne connaissait pas : — « On voit bien, Monseigneur, que vous n'avez jamais été à la Bastille. Vous auriez eu le temps de lire. »

Au moment où la Révolution éclate, il est, depuis une quinzaine d'années, commandant de place à Cherbourg (c'est à lui, en grande partie, que revient l'honneur d'avoir créé ce beau port). Il est partisan des idées nouvelles. Il est « constitutionnel ». Mais il est, suivant que le définit Albert Sorel, il est « soldat pardessus tout, c'est-à-dire ennemi-né du désordre et méprisant la canaille. » Dès avant la réunion des Etats-Généraux, il a conseillé à Louis XVI de les tenir à Tours, afin de les mettre à l'abri des mouvements populaires. Averti à l'avance de l'émeute qui se prépare pour le 14 juillet, il rédige un plan de défense de la Bastille et le remet (12 juillet) au duc de Coigny, qui l'expédie aussitôt au roi, qui n'en tient pas compte (l'a-t-il reçu à temps ? on ne sait). Il vient souvent à Paris ; il s'est inscrit aux Jacobins ; mais les Jacobins de 1789, ce sont les Broglie, Clermont-Tonnerre, d'Aiguillon, Kersaint, Noailles, une trentaine de prêtres. D'ailleurs il y va rarement, les trouvant trop bruyants. Et quelques mois de révolution ont suffi à le dégoûter des révolutionnaires.

On l'envoie commander dans l'Ouest, à Niort, puis à Nantes ; et grâce à cette habileté diplomatique qui a toujours été une de ses caractéristiques, il pacifie sans effusion de sang les premiers bruits d'émeute en Vendée. Rentré à Paris, il est nommé lieutenant général en janvier 1792 ; et dès lors il est l'homme de la situation. Il le serait depuis longtemps, sans les répugnances de Marie-Antoinette, qui l'a méconnu.

Enfin on l'appelle au ministère (15 mars 1792). Il prend les Affaires étrangères, se brouille avec les Girondins, qui ne lui pardonnent pas son dévouement au roi. Il offre au roi de se débarrasser des Jacobins si on lui donne carte blanche ; il a déjà un coup d'Etat en tête. Le roi recule. Dumouriez, pris entre deux feux, entre la faiblesse du roi et l'audace de ses ennemis, est acculé à démissionner (13 juin 1792, mais non point du tout, comme on l'a dit, par « anticléricalisme » et parce que le roi a refusé de retirer le *veto* qui protège les prêtres insermentés). Huit jours après, c'était l'émeute du 20 juin et le roi coiffé du bonnet phrygien.

La guerre a été déclarée le 20 avril précédent, et Brunswick s'avance contre la France. Dumouriez va aux armées. La défection de Lafayette après le 10 août le laisse général en chef de l'armée de l'Est. Longwy vient de tomber aux mains des Prussiens ; Brunswick a traversé sans coup férir les défilés de l'Argonne ; il débouche en Champagne et rien désormais ne s'oppose à sa marche sur Paris quand Dumouriez l'arrête à Valmy (20 septembre 1792). Valmy, c'est la France sauvée de l'invasion. C'est d'ailleurs une victoire diplomatique beaucoup plus que militaire : les forces françaises n'étaient absolument pas de taille à tenir devant l'armée de Brunswick, mais c'est Dumouriez qui a négocié la retraite du chef allemand (moyennant probablement 8 millions, produit des diamants de la Couronne).

Le plan de Dumouriez, c'est maintenant d'arracher à l'Autriche la Belgique (qui ne demande pas mieux et qui nous est en effet acquise par la victoire de Jemmapes), puis d'incorporer, grâce à son immense popularité, l'armée belge dans ses troupes, rejeter prestement les Autrichiens en Allemagne, puis revenir sur Paris, exterminer la Convention, rétablir la Monarchie et dicter la paix.

Plan qui n'est pas chimérique. Mais, sous prétexte d'organiser la liberté en Belgique, voici les commissaires de la Convention qui mettent tout au pillage, saccagent églises et abbayes, arrêtent évêques et notables. Dumouriez ne peut plus compter sur les Belges.

En sorte que, quand la sinistre tournure que prend le procès du roi ne laisse plus de doute sur l'urgence d'un coup d'Etat, Dumouriez n'a plus avec lui qu'une armée affamée, et qui manque de tout. Il part seul pour Paris, et s'y livre aux plus actives démarches pour sauver le roi, sans succès. Il se heurte partout à

des gens effrayés ou irrésolus, déclarant que toute intervention en faveur du roi amènerait des massacres comme en septembre. Danton eût été plein de bonne volonté : — « Seulement, dit-il (et il dit la même chose à Théodore de Lameth, cf. *Ami* 1914, p. 202-3), seulement si je vois que je ne suis pas certain de sauver le roi, je voterai la mort, car je tiens encore plus à ma tête qu'à la sienne. » Dumouriez, entouré d'assassins, est obligé de se cacher. Le 21 janvier, il devait seconder le projet hardi du baron de Batz et tenter d'enlever le Roi à la tête de 300 hommes ; mais le formidable déploiement de troupes organisé par la Convention sur le parcours du Temple à la place de la Révolution ne laisse pas d'espoir.

Il retourne à l'armée. La Convention brûle de le faire arrêter. Mais comment arrêter un général victorieux ? — Eh bien ! faisons-le battre, dit Dubois-Crancé.

Et la Convention organise la défaite de Dumouriez. Elle organise la misère de son armée. Si bien que ceux des commissaires qui ne sont pas dans le secret n'y comprennent rien ; et leurs témoignages sont d'autant plus frappants que ce sont, eux aussi, des ennemis du général. C'est Chépy, par exemple, qui mande à Lebrun : « ... L'armée est dans un dénuement affreux. *Il y a une conjuration secrette et profonde* contre le succès de nos armées. » Et Roulière, à Lebrun toujours : « On a tellement vexé, tellement entravé Dumouriez dans ses plans et ses opérations que *je ne doute plus à présent qu'il y ait un coup de monté pour le dégoûter*. On vient d'apporter la nouvelle de la désertion du bataillon du Pas-de-Calais et de trente canonniers sur trente-quatre de la section du Luxembourg. *Il faut qu'un démon désorganisateur et malveillant ait conspiré la perte de nos armées* et veuille *nous préparer des défaites.* »

Les meilleurs agents de ce complot de trahison, c'étaient les Juifs, déjà fourrés dans ces affaires militaires. Dumouriez écrivait à Pache dès le 25 décembre 1792 : — « ... On laisse mourir de faim les armées de la République pour protéger un comité des achats qui n'est qu'une société d'accapareurs et de Juifs. » Cerfberr est nommé commissaire de l'armée : Dumouriez le refuse : — « Je ne veux à aucun prix cet échappé d'Israël. »

Et non seulement on laisse l'armée mourir de faim ; mais on organise la désertion. On sème la défiance contre le général. On répand activement des bruits de trahison. On soudoie des soldats pour crier : Sauve qui peut !

Dumouriez, dans ces conditions, eût-il mieux fait de refuser la bataille ?... Mais d'autre part il ne pouvait rester plus longtemps dans une inaction que l'on se disposait à exploiter contre lui. Résultat : il fut battu à Neerwinde. Et encore, à Neerwinde, l'aile droite, qu'il commandait, était victorieuse ; mais Miranda (un Vénézuélien), qui commandait l'aile gauche, ne manœuvra pas et laissa écraser ses troupes : immobilité qu'on n'a jamais pu expliquer que par une trahison.

Après Neerwinde, Dumouriez n'avait plus à choisir qu'entre un coup d'Etat, l'exil et la guillotine, dit Albert Sorel.

Il ne s'est certes pas demandé s'il avait un choix à faire. Son choix était fait depuis longtemps. Seulement, pour marcher sur Paris, balayer la Convention et proclamer roi Louis XVII « avec une Constitution modelée sur celle de l'Angleterre », il lui faut un armistice. Il le négocie avec Cobourg. Danton est dans le complot, et malheureusement un trop grand nombre d'autres aussi : Dumouriez est très bavard et met tout le monde dans la confidence de ses desseins. Si bien que la Convention, avertie, envoie cinq commissaires arrêter le général ; et pour plus de sûreté, les Jacobins y adjoignent une demi-douzaine d'assassins. De ceux-ci Dumouriez est sauvé par son fidèle domestique Baptiste (31 mars 1793) ; et quant aux autres, pour toute réponse à leur sommation de rendre son épée, il les fait arrêter et conduire au camp autrichien (1er avril). Puis il lance des proclamations au peuple français, ainsi qu'aux municipalités de Lille et de Valenciennes : ce fut une faute : le moment était à l'action, non à la parole. Il attendait, pour agir, la réponse de Cobourg, qui n'arrive que le 5 avril et qui est un engagement d'armistice absolument loyal. Seulement, dans l'intervalle, les Jacobins ont semé l'or à pleines mains dans l'armée : l'armée, dont il était l'idole encore quelques jours auparavant, se dresse contre lui ; et il n'a de ressource que de se réfugier au camp autrichien.

Dès lors, c'est l'exil, mais non pas l'inaction. Ce ne sera jamais l'inaction pour cet homme. Plus de vingt ans durant, jusqu'à la chute de l'Empire, il va conspirer. Il conspire partout, et de partout, car il n'est jamais longtemps à la même place, il ne sait jamais où il sera le lendemain. Les Allemands ne lui ont jamais pardonné Valmy et Jemmapes ; et à chaque instant, des autorités soupçonneuses lui intiment l'ordre d'avoir à changer de résidence. Il s'abouche avec tous les insurgés de France, avec Lyon, avec la Vendée. Il propose à Charette le jeune duc d'Orléans, « seul moyen de transaction possible entre la République et la Monarchie, » les princes étant impossibles : « Que la Vendée, écrit-il, donne un roi à la Révolution. » Mais Charette de lui répondre ces simples mots : — « 21 novembre 1795. Mon cher Dumouriez, dites au fils du citoyen Egalité d'aller se faire f... » Dumouriez alors comprend que ce qu'il y a de plus urgent, c'est de travailler à la réconciliation de la famille royale. Et il entre en correspondance avec la petite cour de Mittau, avec le futur Louis XVIII. On est habitué aux tractations, à Mittau ; on a traité déjà avec Cambacérès, avec Tallien, avec Boissy d'Anglas, avec l'incorruptible Robespierre lui-même. Il vient à Paris même, en 1797 ; et la police ne le manque que d'une demi-heure. L'impératrice Catherine lui a offert un commandement en Russie ; mais il est hypnotisé par ses plans de coup d'Etat. En 1799, tout est prêt ; on tient le Directoire par « de jolies femmes » ; mais on négocie trop ; la cour de Louis XVIII, tatillonne, s'embarrasse de tout et de rien ; et le 18 Brumaire éclate...

On recommence contre Bonaparte. Dumouriez lui demande à revenir en France, à être jugé sur sa défection de 1793 : au fond, il ne veut qu'être mieux à même, à Paris, de prendre l'initiative d'un coup d'Etat. Mais Bonaparte ne donne pas dans le piège, et ne répond pas. Ces deux hommes se sont compris, et se sont voué l'un à l'autre une haine irréductible. Et Nelson, qui a connu Dumouriez en 1800, l'a estimé tout de suite à sa taille, et a déclaré à la cour de Londres voir en lui le seul homme à opposer à Bonaparte.

Et l'on conspire. Et l'on conspire. C'est un cauchemar que toutes ces histoires de conspirations. Il y a les conspirateurs violents, les gens à machine infernale ; mais Dumouriez n'en est pas. Lui, et la grande majorité des conspirateurs, ne visent qu'à un enlèvement du Premier Consul, qui sera transporté paisiblement à Jersey. On a poussé l'audace jusqu'à confectionner 5.000 uniformes pareils à ceux de la Garde et à les cacher dans la banlieue de Paris. Et dans les complots il y a des gens comme Bernadotte, Augereau, Macdonald, Beugnot, Lacuée. Berthier même est au courant ; et, sans donner de réponse ferme, il ne dénonce pas, pourtant. Un officier supérieur a livré aux conspirateurs les mots d'ordre et de ralliement : si bien que Bonaparte les change deux ou trois fois par nuit... On voit Dumouriez partout ; on le voit à Paris, à Londres, à Boulogne, en Suisse, en Bade. Ce n'est pas vrai sans doute, mais on croit le voir. Et il faut bien qu'il soit quelque part. Et c'est sa présence, signalée par erreur à Offenburg, à quelques lieues de Strasbourg, de l'autre côté du Rhin, qui déterminera l'arrestation du duc d'Enghien.

L'Empire proclamé, c'est la grande chevauchée à

travers l'Europe. Et Dumouriez de multiplier ses offres de service à nos ennemis, de rédiger des plans de campagne contre Napoléon avant Austerlitz, avant Iéna, plus tard en Espagne et en Russie. A Londres surtout, il met les Anglais au courant de tout ce qui peut favoriser une descente sur nos côtes. Après Waterloo, Wellington lui écrira : « Je vous félicite très sincèrement des résultats des travaux *de nous tous.* » — Tout cela, contre Napoléon sans doute seulement : mais comment atteindre Napoléon sans frapper la France ?

Et c'est pourquoi, quand la France a érigé, sur le plateau qui domine Valmy, deux monuments commémoratifs de la victoire, le premier en 1820 lors de la mort de Kellermann, le second (à quelques pas du premier), grandiose, en 1892, l'année du centenaire, la France a inscrit là le nom de Kellermann tout seul. Il ne peut pas être question, sur un monument français, de glorifier Dumouriez.

Il mourut à Londres, d'une bronchite, en mars 1823, à quatre-vingt-quatre ans. L'étude et la réflexion l'avaient ramené à la foi de ses premières années (déjà sous l'Empire il s'était agité pour faire proposer la béatification de Louis XVI). Il demanda les secours de la religion et s'éteignit doucement.

A. Valensin. *Une âme sacerdotale :* **Le Père Louis Rivet, S. J.** — Un vol. in-12 de xx-121 p. — Paris et Lyon, Vitte, 1917.

Du même : *La vie mystique dans les tranchées :* **Lucien Chabord, novice S. J.** — Un vol. in-12 de 82 p. — Paris, Gabalda, 1918.

I. — Né d'une famille lyonnaise bien connue pour son dévouement à la cause catholique, le P. L. Rivet était professeur de Droit canon à l'Université Grégorienne de Rome quand éclata la guerre. Mobilisé comme sergent, il ne tarda pas, ayant porté les galons de lieutenant avant son entrée dans la Compagnie de Jésus, à être affecté avec ce grade au 1er régiment de la Légion étrangère. Il fut tué d'une balle au front le 9 mai 1915, à Neuville-St-Vast, pendant une charge magnifique.

Ses anciens élèves et ses frères en religion liront avec émotion, sur sa vie intérieure, les détails touchants et insoupçonnés que M. V. nous donne. Personne parmi nos confrères mobilisés ne s'étonnera d'apprendre que le lieutenant Rivet chargeait toujours en tête de ses hommes, mais en laissant le sabre au fourreau et le revolver dans sa gaine. C'est que pour lui, le problème que pose à la conscience sacerdotale du clergé français le mépris où l'on tient dans notre patrie l'immunité ecclésiastique avait revêtu, de par sa connaissance du Droit canon et du fait de son séjour à l'étranger où le service militaire du clergé tel qu'il est pratiqué en France a toujours fait scandale, une acuité toute spéciale. La *Vie* du P. Rivet, et les pages que Mgr Lavallée, Recteur des Facultés catholiques de Lyon, lui a données comme préface, mériteraient d'être fortement méditées par certains collaborateurs du *Correspondant ;* ils auraient sans doute parlé avec moins de légèreté historique et plus de sens catholique de l'immunité des clercs, s'ils avaient eu la science et connu la conscience du P. Rivet.

II. — Si la vie intérieure du frère Chabord, novice de la Compagnie de Jésus, tué à l'ennemi à 26 ans, ne présente aucun phénomène mystique au sens strict, c'est du moins une biographie édifiante qui montre, par un exemple de plus, quelle sainteté les séminaristes, les religieux et les prêtres apportaient et faisaient fleurir dans l'armée française, dans les conditions physiques et morales les plus ingrates.

M.-V. Bernadot. **De l'Eucharistie à la Trinité.** — Un vol. in-32 de 144 pages, 1 f. 50. — En vente chez les Dominicaines de Monteils (Aveyron).

Parus en mars 1919, les 4.000 exemplaires de cet opuscule ont été enlevés en moins de 6 mois, et l'ouvrage en est à sa 2e édition. Ce succès est un signe des besoins actuels des âmes, car l'ouvrage n'est pas fait d'amplifications oratoires sur des sujets de piété, mais consiste en un bon exposé, d'après S. Paul, S. Jean et S. Thomas, des vérités révélées les plus essentielles à la piété : incorporation du chrétien au Christ par l'Eucharistie, et par Lui et en Lui, son union à la sainte Trinité. Il ne semble pas possible d'accumuler plus de richesse doctrinale sous un aussi petit volume, de lecture facile et même agréable, grâce aux nombreuses citations des meilleurs auteurs mystiques anciens ou contemporains qui couronnent ses divers chapitres. A tous ceux, prêtres et fidèles, personnes vivant dans le monde ou religieuses, qui désirent dilater leur piété dans la lumière et l'orienter vers les sommets, qui aspirent à quitter les mesquineries et les lieux communs pour retrouver dans tout son éclat et toute son ardeur le feu que Jésus est venu apporter sur la terre, que les apôtres ont allumé dans le cœur des premiers chrétiens et des martyrs et qui n'a cessé de brûler dans les plus grands saints, nous osons conseiller ce livre et croire qu'il ne décevra personne de ceux qui le liront sous le regard de Dieu.

P.-S. — L'auteur de cet opuscule vient de fonder (1er oct. 1919) une revue mensuelle « *La Vie spirituelle ascétique et mystique* » (19, Rue des Coffres, Toulouse, ou Paris, Lethielleux ; abonnement : 12 fr. par an) dont quelques numéros sont déjà parus et se font remarquer par leur haute valeur doctrinale. Nous aurons l'occasion d'en reparler à nos lecteurs.

LITURGIE

Q. — Lorsque le Titulaire d'une église est un mystère de Notre-Seigneur ou la Sainte Croix, ou lorsque le Titulaire est déjà nommé dans l'oraison *A cunctis,* doit-on exprimer à la lettre N. le Patron du lieu, distinct du Titulaire de l'église, ou à son défaut le Patron du diocèse ? La rubrique ne parle que du Titulaire de l'église.

R. — C'est exclusivement le nom du Titulaire des églises où l'on dit la messe, que l'on doit exprimer dans l'oraison *A cunctis* du Missel ; et celui du Titulaire de l'église à laquelle on est attaché canoniquement, dans l'oraison *A cunctis* du Bréviaire. On n'a pas à le remplacer par celui du Patron de lieu ou du diocèse, si le Titre de l'église est un mystère ou un saint précédemment nommé. (S. R. C., 23 nov. 1906, ad 9).

Q. — J'ai une pyxide pour porter la sainte Communion aux malades, qui n'est pas dorée à l'intérieur. Je n'ai rien trouvé qui en fasse une obligation. Qu'en pensez-vous ?

R. — Le Rituel ne précise pas de quelle matière doit être le ciboire, et se contente d'exiger qu'il soit de matière solide et décente (Tit. IV, ch. I, n. 5) ; et de ce chef les pyxides en verre sont prohibées. (S. R. C., 30 janv. 1880, n. 3511). Mais